



Assemblée Générale

29 septembre
2020

FÉDÉRATION ADMR
des CÔTES-D'ARMOR



pour tous, toute la vie, partout

5

L'ADMR : UNE ORGANISATION BASÉE SUR UN RÉSEAU INTÉGRÉ

Les associations locales/la fédération
Les instances politiques de la fédération
Les commissions fonctionnelles et statutaires
La vie statutaire 2019 et les représentations externes
L'organisation de la fédération

9

NOTRE OFFRE DE SERVICES

10

BILAN DES ACTIVITES/ORIENTATIONS 2020

Enfance et parentalité
Services et soins aux séniors
Accompagnement du handicap

36

LES RESSOURCES HUMAINES

44

**FAITS MARQUANTS ET ACTIONS
TRANSVERSALES 2019/
ORIENTATIONS 2020**

La réorganisation du réseau
Le développement des activités
Communication Information
Orientations 2020

49

**RAPPORTS FINANCIERS 2019
BUDGET PREVISIONNEL 2020**



La reconnaissance et la revalorisation des métiers de l'aide à la personne sont maintenant indispensables et incontournables

Nous tenons donc notre Assemblée Générale ordinaire dans des conditions exceptionnelles.

Une situation que nous subissons depuis plus de 6 mois maintenant. Et depuis plus de 6 mois, la Fédération a tout mis en œuvre pour faire face à la pandémie, en protégeant nos bénévoles, nos salariés comme nos usagers, tout en poursuivant nos missions les plus essentielles.

Si nous avons dû réduire le nombre de participants à l'AG pour répondre à nos obligations légales et réglementaires, si nous n'avons pas pu collectivement ce soir **rendre hommage à l'investissement de nos professionnels et de nos bénévoles pendant cette crise sanitaire**, chacun d'entre nous prendra le temps nécessaire pour remercier l'ensemble de nos salariés et bénévoles pour avoir maintenu leur mobilisation auprès des personnes et des familles aidées et accompagnées.

J'ose croire que ces six derniers mois auront permis à nos gouvernants de prendre conscience de l'importance de l'aide à la personne à domicile. La question de l'isolement des plus fragiles s'est posée de façon aigue : **la préservation du lien social devenant une des priorités**. Cette crise a été l'occasion de réaffirmer de manière innovante et concrète, les valeurs de l'ADMR ; la solidarité, la proximité, l'universalité, la réciprocité et le respect de la personne.

Pendant l'été, Emmanuel Macron a rendu hommage au *"rôle essentiel"* des aides à domicile durant la crise sanitaire. *"Ces femmes et ces hommes ont été les oubliés de la prime Covid"*, a-t-il relevé. Pour y remédier, le Gouvernement a décidé de débloquer 80 millions d'euros (M€).

Les départements *"sont aussi pleinement mobilisés"*, a annoncé Emmanuel Macron, qui a salué l'engagement de Do-

minique Bussereau, président de l'ADF. L'assemblée s'engage aussi financièrement, à hauteur de 80 M€ également, a-t-il précisé. *« Entre septembre et décembre, les dossiers seront instruits pour qu'à Noël toutes ces primes Covid soient payées ».*

Nous attendons impatiemment cette prise de position qui a confirmé les décisions de notre Conseil d'administration en accord avec les membres du CSE.

Mais s'il est légitime d'accorder ces primes exceptionnelles, nous avons encore du chemin à parcourir dans la **reconnaissance des métiers de l'aide à la personne**. Leur utilité sociale est pourtant chaque jour démontrée.

Après la période de confinement les liens familiaux se sont parfois distendus, certaines familles sans aide, notamment de TISF, ont très mal vécu cette période. Nous devons donc, avec l'Union Nationale ADMR, poursuivre ce combat de valorisation des métiers de notre secteur.

Nous pouvons rester optimistes car la revalorisation est au cœur des différents projets de réforme en cours :

- Agrément de l'avenant 43 de la Convention Collective
- Loi grand Age et Autonomie attendue pour début 2021 et appelée le Laroque de l'autonomie
- Constitution d'une 5ème branche de la Sécurité Sociale (qui devrait être le marqueur social du quinquennat)

Sur tous ces dossiers notre Union Nationale est force de proposition.

Pour notre part, nous avons en 2019 encouragé les associations à recruter en CDI et à augmenter autant que faire ce peut la durée de travail des professionnels à temps partiel. Cette orientation est la bonne tant pour les salariés que pour les usagers et l'organisation du travail.

La crise sanitaire et sociale a mis au-devant de la scène notre secteur mais nous devons sur notre département poursuivre notre démarche d'adaptation et de développement.

Je voudrais rappeler ici quelques moments clés pour notre vie associative :

✚ En Janvier 2019, 5 nouvelles associations étaient créées. Ces regroupements d'associations nous ont permis notamment de présenter dans de bonnes conditions notre dossier CPOM avec le Conseil Départemental.

✚ Fédération et associations ont réactualisé leur rapport économique en repensant les refacturations et la péréquation dans un système plus simple, plus équitable et transparent. Par ailleurs nous avons adopté un plan d'économie qui a porté ses fruits pour notre réseau.

✚ Nous avons poursuivi nos objectifs de mise aux normes réglementaires en organisant la protection des données, en repensant le champ des compétences de la Fédération et des associations, en élaborant les procédures concernant les entretiens professionnels et la formation, en lançant la démarche de l'évaluation externe des SAAD.

✚ Par ailleurs la fédération a largement contribué à la finalisation des dossiers d'appels d'offre que nous évoquerons dans le rapport d'activité.

Chacun sait la nature et la hauteur de l'investissement de la Fédération dans la vie de notre réseau.

Je veux ici remercier, en votre nom, l'ensemble de l'équipe fédérale, l'équipe de direction et notre directrice pour leur remarquable travail.

Leur engagement nous oblige à continuer notre réflexion sur la place du réseau ADMR en Côtes d'Armor.

Réflexion encore sur la contribution attendue et nécessaire des bénévoles dans notre réseau pour défendre la spécificité ADMR.

Réflexion sur les fragilités de notre modèle costarmoricain (l'activité au regard de grands territoires d'intervention).

Mon vœu pour les prochains mois : Pouvoir rapidement tourner la page du Covid 19 pour poursuivre nos missions auprès des personnes accompagnées et permettre à la vie associative de retrouver toute sa place en animant notamment les commissions qui donnent à l'ADMR ce supplément d'âme.

Je vous remercie pour votre contribution et votre participation sans faille à notre réseau.

C'est cette fidélité et cette solidarité qui fait notre force.

Martial GUYOMARD, Président de la Fédération ADMR 22

Fédération Départementale et associations locales :

des maillons du réseau intégré ADMR

Premier réseau associatif français de proximité, depuis 70 ans, par conviction et engagement, l'ADMR a pour projet de permettre aux familles et aux personnes de bien vivre chez elles en apportant un service adapté à leurs attentes et à leurs besoins.

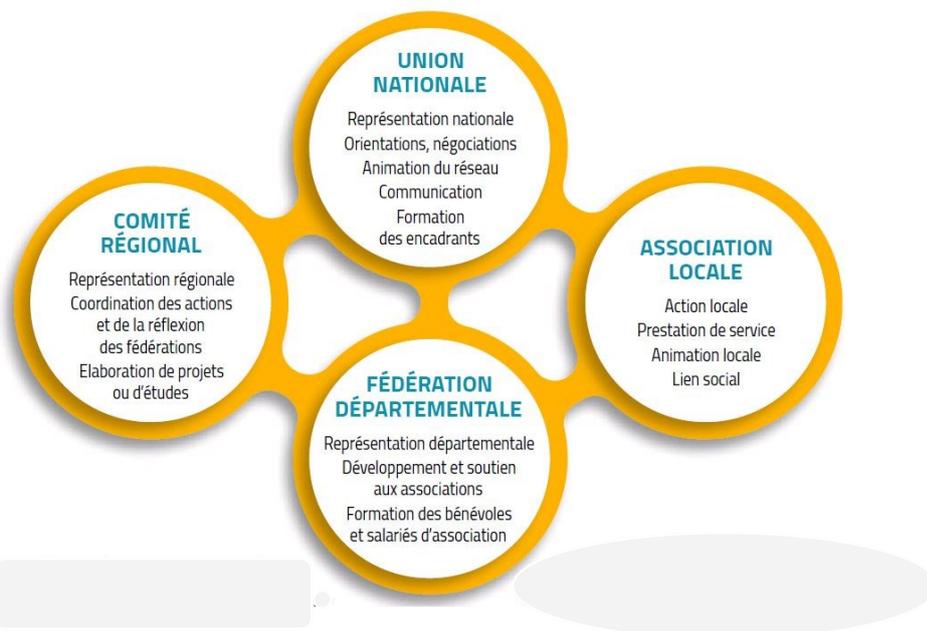
L'ADMR est organisé en réseau qui s'étend sur tout le territoire national. Chaque échelon, qu'il soit local, fédéral, régional ou national, a un rôle à jouer et des responsabilités propres.

Le réseau apporte de la cohérence, gage d'efficacité. Il est un appui pour tous les acteurs de l'ADMR 22, qu'ils soient bénévoles ou salariés. Le réseau ADMR met en pratique le principe de subsidiarité qui est au cœur de son projet. Ce principe conduit à rechercher en permanence le niveau le plus pertinent pour agir.

Au niveau national

L'ADMR fédère 2 700 associations locales implantées partout en France. Ses 94 375 collaborateurs dispensent chaque année plus de 101 millions d'heures d'intervention auprès de plus de 720 000 clients (familles, personnes âgées, personnes handicapées, tout public...). L'ADMR propose une large palette de services organisés en 4 pôles : Enfance et Parentalité / Services et soins aux Séniors / Accompagnement du handicap / Entretien de la maison.

Depuis 2012, L'ADMR est présidée par Marie-Josée Daguin qui a été réélue en décembre 2018 pour un nouveau mandat de 4 ans. Thierry d'Aboville en est le Secrétaire général depuis 2005



LES ASSOCIATIONS LOCALES : UN ANCRAGE TERRITORIAL

Créée par les habitants d'un territoire, l'association locale exerce son activité sur plusieurs communes. Ses missions : servir, promouvoir l'autonomie, animer, créer des emplois. Ses moyens : une équipe de bénévoles (membres du conseil d'administration ou bénévoles d'actions dans le cadre des projets d'animation locale), engagée pour créer et faire fonctionner les services en lien avec la Fédération départementale. Nos interlocuteurs : la population et les personnes que nous accompagnons, mais aussi tous nos partenaires, des maires à l'ensemble des acteurs locaux.

Réseau 22 en 2019 :

6 associations locales et 1 fédération

117 bénévoles

ARTICLE 2 des statuts de l'association locale

L'association a pour buts :

1. D'aider à tous les moments de leur existence toute famille ou personne habitant dans les communes et les quartiers où elle exerce son action. Pour ce faire, elle assure la responsabilité matérielle et morale de la marche d'une ou plusieurs branches d'activité pouvant concourir à la réalisation de cet objectif.

Elle est, ou peut devenir, employeur de toutes les personnes utiles à cette action du social, du médico-social et du sanitaire, notamment dans le domaine de la vie quotidienne, du socio-éducatif, de la santé, ainsi que du développement local, conformément au règlement intérieur agréé par l'Union nationale des associations ADMR.

2. De développer un climat familial et d'intensifier les courants de solidarité, la vie sociale et l'animation dans les communes qu'elle dessert en faisant participer les familles, notamment celles ayant bénéficié de l'action de l'association.

LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE

Émanation démocratique des associations locales, la fédération départementale accompagne les associations dans la réalisation de leurs projets, leur fournit un soutien administratif et financier, forme les bénévoles et les salariés. Elle représente l'ADMR auprès des instances politiques, administratives et économiques du département et de la région et négocie les conventions avec les organismes publics et privés.

ARTICLE 2 des statuts de la fédération départementale :

Cette fédération a pour buts :

- de fédérer les associations du département, adhérentes à l'Union nationale et à la fédération départementale, existantes ou à créer ;
- de susciter et d'aider la création de nouvelles associations d'aide à domicile ;
- d'apporter aux associations un soutien technique et d'effectuer des travaux administratifs et comptables pour le compte des associations ;
- de les représenter ainsi que les membres associés auprès des organismes officiels et des pouvoirs publics du département ;
- de veiller (par tout moyen statutaire et le cas échéant juridictionnel) au respect, par les associations affiliées au mouvement ADMR, des statuts, du règlement intérieur, des orientations et du projet associatif ainsi que des engagements et conventions de l'Union nationale ;
- de solliciter des autorités administratives compétentes, les autorisations et agréments nécessaires à l'ouverture des services et établissements médico-sociaux, dont elle délèguera la gestion aux associations locales ;
- de fournir aux associations gestionnaires des services et établissements médico-sociaux, des services communs d'ordre administratif, comptable et juridique, et assurer leur contrôle budgétaire et financier ;
- de former et d'informer les bénévoles des associations et de la fédération ;
- d'assurer ou de faciliter le recrutement et la formation initiale et permanente des personnels d'intervention, pour le compte des associations locales ;
- de développer par l'intermédiaire des associations locales un climat familial et d'intensifier la solidarité, la vie sociale et l'animation dans les communes et les quartiers.

LES INSTANCES POLITIQUES DE LA FÉDÉRATION ADMR CÔTES-D'ARMOR

**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE
ANNUELLE DES
ASSOCIATIONS**

**Le conseil
d'administration
fédéral : 20 membres
Dont 5 représentants
des salariés**

Le bureau fédéral :
8 membres
Le bureau assure le suivi de l'application des décisions du conseil d'administration et prépare les conseils d'administration

Les commissions fonctionnelles et statutaires : 7
Les commissions élaborent différentes propositions en référence à leur champ de compétences. Le conseil d'administration valide ou modifie ces propositions.

LA VIE STATUTAIRE 2019 ET LES REPRÉSENTATIONS EXTERNES

En 2019 :

- ⇒ Le bureau s'est réuni 8 fois
- ⇒ Le Conseil d'administration s'est réuni 6 fois
- ⇒ En juin 2019 , les commissions ont été redéfinies. 7 commissions ont été mises en place : activités/financière/ressources humaines/santé/bénévolat communication/révision/personnel fédéral.
- ⇒ En 2019, le réseau ADMR a été fortement mobilisé par sa réorganisation interne avec la création des nouvelles entités associatives et la gestion de dossiers transversaux (négociation du CPOM avec le conseil départemental, préparation de l'évaluation externe SAAD...).

LES REPRESENTATIONS DE L'ADMR (2019)

La fédération est représentée dans différentes instances ou structures, à savoir :

- Le Conseil de Développement du Pays de Saint-Brieuc	Martial GUYOMARD
- Handicap Handi Citoyen	Claire LEVEQUE
- La DRJSCS -Jury pour la VAE	Françoise DISQUAY Marie-Thérèse LE ROC'H
- La Commission départementale pour l'accueil du jeune enfant	Claire AVIGNON
- RESOPALLIA	Jacqueline HELLIER
- L'HAD du Pays Briochin	Anne-Marie BRIAND
- HANDICAP 22	Claire LEVEQUE puis Marc DESPREZ
- La Conférence régionale de la santé	Anne-Marie BRIAND (suppléante)
- L'ACAP (Association Costarmoricaine d'Accompagnement et de Protection)	Françoise DISQUAY

Des administrateurs ou adhérents de l'ADMR représentent l'UDAF ou l'URAF dans différentes structures, à ce titre, leur mandat relève de l'UDAF ou de l'URAF. Les représentations sont organisées dans les instances suivantes :

- > Au Conseil d'administration de la CAF
- > Au Conseil de surveillance hôpital Yves le Foll
- > Au Conseil Territorial de santé N°7

D'autre part, l'ADMR représente l'UDAF, soit en qualité de titulaire, soit en qualité de suppléant :

- | | |
|---|--|
| - Au conseil des familles des pupilles de l'Etat, | - Au Conseil départemental de l'éducation nationale, |
| - A la commission consultative d'agrément à l'adoption, | - Au comité départemental du tourisme, |
| - Au conseil d'administration de la ligue contre le cancer, | - A kiné-ouest prévention, |
| - A la CPAM | - A la clinique du Val Josselin, |
| - A Onc'armor, | - Au comité consultatif de la jeunesse, |
| | - A trois CLIC |

Plusieurs bénévoles de l'ADMR sont délégués familiaux au titre de l'UDAF dans le CCAS de leur commune.

L'ORGANISATION DE LA FÉDÉRATION

Salariés permanents – août 2020



Direction

Sous la responsabilité du Président de la Fédération, elle met en œuvre les orientations des instances dirigeantes dans le cadre d'un comité de direction (directrice, responsables des pôles)



Caroline BARBOT
Assistante
de direction



Manuela CHARLES
Directrice



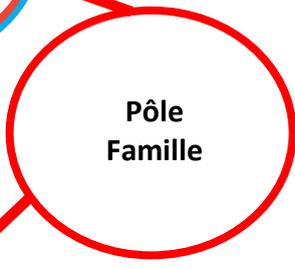
Héléne ARANDA Responsable
Pôle Ressources



Saig HAMON
Responsable des
Activités



**Pôle
Personnes Agées/
Handicapées**

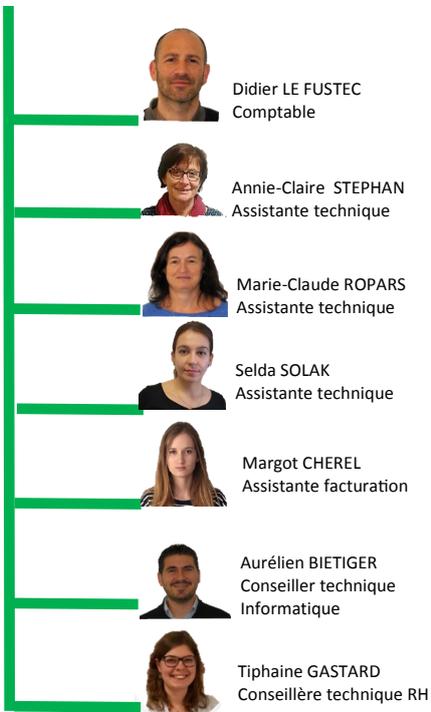


**Pôle
Famille**

Le pôle gère l'ensemble de la paye, la comptabilité et la dimension logistique du réseau départemental.

Le pôle met en œuvre les actions SAAD PA-PH.

Le pôle gère l'ensemble des actions sur son domaine d'activité (interventions des aides à domicile et des TISF).



ENFANCE ET PARENTALITÉ

Les actions en direction des familles constituent le socle historique de l'activité de l'ADMR. Elles sont menées sur tout le département dans le cadre de conventions avec la CAF et le Département.

L'autorisation est portée par la Fédération pour tout le département.

- Action socio-éducative (TISF) : accompagnements individuels et collectifs
- Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL)
- Interventions à domicile auprès des familles (aides à domicile)
- Ludothèque

SERVICES ET SOINS AUX SÉNIORS

Le vieillissement de la population, la perte d'autonomie, leur prise en considération et en charge pour favoriser le maintien à domicile, sont des enjeux sociétaux. Nos interventions se déclinent en mode prestataire (autorisé) ou mandataire.

Les actions relatives à la santé sont développées par 4 associations : ADMR Des Sources à la Baie, ADMR Corlay-Rostrenen, ADMR Merdrignac-Loudéac et ADMR Hillion-Trégueux. Ce domaine constitue un axe majeur d'attention notamment en milieu rural où la couverture sanitaire est compromise par la désertification médicale.

- 3 Services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) pour personnes âgées
- 1 Centre de Santé infirmier (CSI)
- 1 plateforme de répit /1 halte répit/dispositif CLUEDO
- Une équipe spécialisée Alzheimer
- Aide et formation aux aidants
- 2 accueils de jour /1 équipe spécialisée Alzheimer (ESA)

ACCOMPAGNEMENT DU HANDICAP

Nos interventions auprès des personnes en situation de handicap s'exercent à domicile ou dans les habitats regroupés.

ENTRETIEN DE LA MAISON

Nous mettons à disposition des professionnels compétents qui savent répondre aux besoins.

- Entretien du logement
- Entretien du linge



Les interventions s'adressent à des familles confrontées à des changements et/ou à des difficultés (maladie, hospitalisation, décès, accident de la vie, grossesse difficile, naissance, adoption, désir de mieux concilier vie familiale et vie professionnelle, difficultés dans la relation parents-enfants...)

Différentes missions

Une aide dans les tâches matérielles :

- entretien du logement
- entretien du linge
- courses, préparation de repas équilibrés...

Une aide dans le rôle éducatif :

- toilette et repas des enfants/activités d'éveil
- aide aux devoirs/garde d'enfants
- Visites médiatisées, interventions éducatives à domicile

Une aide dans la gestion administrative :

- démarches administratives
- aide à la gestion du budget
- aide à la conciliation vie familiale/professionnelle

Avec 2 types de professionnels :

Les **aides à domicile** participent directement à la réalisation des tâches de la vie quotidienne : préparation des repas, entretien du linge et du logement, accompagnement des enfants à l'école...

Les **TISF /CESF** apportent un soutien éducatif, technique et psychologique dans les actes de la vie quotidienne et dans l'éducation des enfants.

Les chiffres clés 2019

Le nombre de familles aidées par service

Le pôle famille est intervenu auprès de 1 012 familles, soit une progression de plus de 7 % par rapport à 2018. Ces chiffres sont proches de ceux de 2017.

Service	2017	2018		2019	
	Nb.Clients	Nb.Clients	Evol.N-1	Nb.Clients	Evol.N-1
AD famille	559	502	- 10,2 %	530	+ 5,6 %
TISF	459	442	- 3,7 %	482	+ 9 %
TOTAL	1 018	944	- 7.3 %	1 012	+ 7, 2 %

* Certains clients peuvent être aidés en aide à domicile et en TISF, ils sont comptabilisés dans chaque rubrique

Les heures d'interventions

Le pôle famille a réalisé **39 522 heures au total en 2019**, soit 2 489 heures de moins qu'en 2018.

En 2 ans, le pôle famille a perdu 10 576 heures soit 21 % de son activité sur les 2 services (aide à domicile et TISF). Cette tendance s'explique par la baisse structurelle de nos interventions CAF pour les aides à domicile et les TISF. S'agissant des TISF, le nombre de mesures Conseil Départemental 22 gérées en protection de l'enfance est également en deçà des prévisions alors que le nombre de mesures au niveau départemental est en forte augmentation. L'ADMR est particulièrement impacté sur les mesures « interventions à domicile », sur les territoires de Guingamp et de Saint-Brieuc, avec une baisse du nombre de prescription par les Maisons du Département.

Heures intervention	2017		2018			2019		
	Qté	%Total	Qté	Evol.N-1	%Total	Qté	Evol.N-1	%Total
AD famille	23 563	47 %	19 534	- 17 %	46 %	18 060	- 7,5 %	46 %
TISF (hors temps administratif)	26 535	53 %	22 477	- 15,3 %	54 %	21 462	- 4,5 %	54 %
Total	50 098		42 011	- 16 %		39 522	- 6%	

Le nombre d'heures d'intervention par ménage aidé (nombre d'heures / nombre de clients)

Moyenne heures intervention / famille aidée						
Service	2017		2018		2019	
	heures	heures	Evol.N-1	heures	Evol.N-1	
AD famille	42	39	-11%	34	-8%	
TISF	58	51	-11%	45	-2%	
TOTAL	49	44	-11%	39	-4%	

Nous constatons une poursuite de la baisse du nombre d'heures par ménage aidé. Cette baisse est tendancielle et s'explique pour partie par une évolution des demandes des familles qui s'engagent sur des durées d'intervention plus réduites notamment pour des raisons économiques au niveau du service d'aide à domicile.

Le nombre d'heures réalisées par ménage aidé reste plus important en TISF qu'en aide à domicile et s'explique par les mesures mises en œuvre dans le cadre de la Protection de l'enfance .

L'ACTIVITÉ DU SERVICE AIDE À DOMICILE PAR CAISSE

L'activité des aides à domicile famille par caisse							
caisses	2018		2019				
	Heures	%Total	Heures	%Total	Evol.N-1	Nbre de familles	heures en moyenne/famille
Conseil départemental	119	0,6%	1	-		1	1
CAF	8 611	44,0%	6 695	37 %	- 22 %	203	33
SPEC	6 779	34,6%	7 873	43 %	16 %	220	36
CPAM	108	0,8%	14	-	- 87 %	2	7
MSA	991	5,1%	484	3 %	- 51 %	11	44
mutuelles	1 701	8,7%	2 170	12 %	+ 27 %	218	10
garde d'enfants	1 223	6,2%	823	5 %	- 33 %	6	137
caisses diverses							
TOTAL D'HEURES	19 534		18 060		- 7.5 %	661	27

- ✘ 131 familles ont eu une prise en charge par plusieurs caisses
- ✘ 37 % des heures sont réalisées sur des prestations CAF, contre 44 % en 2018. Après une baisse de 30 % des heures en 2018 par rapport à 2017, nous observons à nouveau une baisse importante de 22 % cette année comparativement à 2018.
- ✘ L'activité « sans prise en charge » (SPEC) augmente fortement cette année comme en 2018 et représente 43 % des heures réalisées. Cette rubrique intègre notamment le reste à charge des familles sur certaines prestations (notamment CAF).
- ✘ Les heures Mutuelles ont augmenté en 2019, comme le nombre de clients. A l'inverse l'activité garde d'enfant a baissé de 33 % (- 400 heures) par rapport à 2018.

L'ACTIVITÉ DU SERVICE TISF PAR CAISSES

L'activité des TISF par caisse							
caisses	2018		2019				
	Heures	%Total	Heures	%Total	Evol.N-1	Nbre de familles	heures en moyenne/famille
Conseil départemental (heures d'intervention)	17 811	69 %	16 869	79 %	- 5,3 %	356	54
Conseil Départemental (heures administratives)	2 550		2 370				
CAF	4 115	16 %	3 506	16 %	- 14,8 %	154	23
ASLL	899	4 %	994	4,7 %	+ 10,5 %	47	21
MSA	149	1 %	59	0,2 %	- 60 %	4	15
caisses diverses	3	0 %	34	0,1 %	+ 103 %	6	5,6
TOTAL D'HEURES	25 027		23 832		- 4,7 %	567	

- ✘ Comme en 2018, 79 % de notre activité concernent les interventions au titre de la protection de l'enfance (Conseil Départemental) et 16 % concernent la CAF.
- ✘ En 2018, l'activité a diminué de 11 % par rapport à N-1, elle est plus contenue en 2019 mais représente près de 4 400 heures en 2 ans. Cette baisse est particulièrement marquée sur nos 2 caisses principales : - 5.3 % pour les mesures départementales et - 15 % pour les mesures CAF .
- ✘ Des écarts qui restent importants sur le nombre d'heures par famille : de 54 heures en moyenne pour le Conseil Départemental à 23 heures en CAF mais qui s'explique par la typologie et la durée des mesures.

LES INTERVENTIONS AU TITRE DE LA CAF

FAITS GENERATEURS CAF par thème	2017	2018	2019	%	évolution
Autour de la naissance	210	193	187	52,5 %	- 3,1 %
Autour de la maladie	173	129	98	27,5 %	- 24 %
Familles nombreuses	122	91	56	15.6 %	- 38,5%
Autres éléments fragilisants	15	6	16	4.4 %	+ 166 %
Nombre total de prises en charge	520	419	357	100 %	

Nous observons une baisse structurelle de l'activité CAF sur les principaux fait générateurs (motifs permettant aux familles de mobiliser leurs droits CAF pour une intervention aide à domicile ou TISF) : naissance, maladie de l'enfant ou d'un parent, familles nombreuses. Ces mesures constituent l'un des 2 socles de nos interventions (CAF et mesures Conseil Départemental) et cette baisse continue nous questionne sur l'équilibre économique de notre activité TISF.

Un travail a été engagé avec la CAF des Côtes d'Armor et les 2 autres associations partenaires (Domicile Action Armor et Domicile Action Trégor) afin d'identifier des pistes d'actions, notamment en matière de communication (nouveaux supports, campagne SMS...), les familles n'ayant pas nécessairement le réflexe de mobiliser ces interventions par manque d'information.

L'analyse par territoire montre également des disparités importantes, nos interventions CAF sont de plus en plus restreintes en zone rurale (Corlay, Rostrenen, Guingamp...).

LES INTERVENTIONS AU TITRE DE L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIÉ AU LOGEMENT (ASLL)

Activité Aide Sociale Liée au Logement LOUDEAC	2017	2018	2019	Evolution
Nombre mesures engagées MDD LOUDEAC *	58	46	58	+ 26 %
Nombre de ménages aidés ADMR **	53	41	47	+ 14,6 %
Heures	1021	899	994	+ 10,6 %

* Hors annulation - mesure initiale et renouvellement signés entre le 01/01/2019 et le 31/12/2019

** Ménages différents accompagnés : un ménage peut avoir plusieurs mesures (mesure initiale et renouvellement)

Le marché ASLL, financé par le département des Côtes d'Armor, est réparti au sein d'un groupement de 6 associations. L'ADMR intervient sur le périmètre de la Maison du Département de Loudéac (hors secteur Corlay, géré par l'AMISEP). L'activité ASLL de l'ADMR représente 9 % de l'ensemble des mesures engagées sur le marché en 2019 en Côtes d'Armor.

Après une baisse en 2018, le nombre de mesures engagées cette année est équivalent à celui de l'année 2017. Le recours à la mesure ASLL est principalement lié à :

- ⇒ **Logement inadapté pour 35 % des situations** : ce chiffre est stable, il se pose surtout en termes de localisation géographique avec un loyer qui peut sembler plus abordable mais qui génère des coûts importants en termes de transport notamment mais également d'éloignement des services. Les charges liées au logement sont également un facteur de risque. Cette tendance est particulièrement prégnante pour les femmes en situation de monoparentalité.
- ⇒ **Problème de gestion budgétaire pour 35 % des situations** : difficultés importantes des ménages à gérer leur budget, nécessitant un travail important sur la gestion financière, l'analyse des charges, la mobilisation d'aides financières complémentaires.

Les interventions au titre de la protection de l'enfance

Un marché public contractualisé avec le Conseil Départemental des Côtes d'Armor en 2017 (pour 4 ans).

Deux types d'intervention sont dévolus aux TISF :

- **les interventions à domicile/actions éducatives** : il s'agit d'un soutien de proximité au domicile des familles, dans le domaine de la vie courante, en vue de leur permettre de retrouver leur autonomie. L'intervention est mise en place à la demande de la famille ou avec son accord.
- **les rencontres parents-enfants** : cette intervention ponctuelle peut être mise en œuvre à la demande d'un juge ou des familles souhaitant être soutenues dans l'organisation de l'exercice de leurs droits de visite ou pour accompagner le retour des enfants dans leur famille.

☒ 3 associations partenaires interviennent sur le marché public TISF dans les territoires des Maisons du Département, permettant de couvrir l'ensemble des Côtes d'Armor : ADMR 22, Domicile Action Armor et Domicile Action Trégor.

☒ A l'échelle départementale, nous observons une augmentation de 35 % du nombre de mesures par rapport au prévisionnel du marché initial de 2017 et une progression de 6,6 % par rapport au réalisé 2018. Ces chiffres témoignent des difficultés sociales croissantes des familles et du besoin renforcé d'accompagnement. L'augmentation constatée est particulièrement marquée pour les rencontres parents-enfants avec un taux de réalisation de 189 %. 66 % des mesures commandées concernent les interventions éducatives à domicile et 44 % les rencontres parents-enfants.

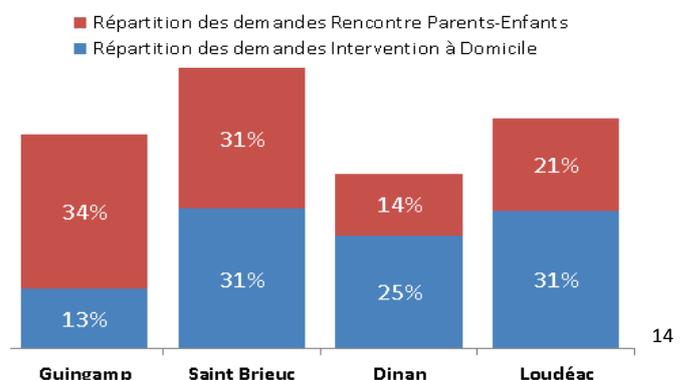
☒ En 2019, l'ADMR a reçu 35 % du total des mesures commandées sur le marché public. Si le nombre de mesures a continué son augmentation en 2019, l'ADMR n'atteint pas le prévisionnel des mesures prévues sur les interventions éducatives à domicile (210). Au-delà des mesures commandées, il est important de tenir compte des mesures signées : 75 % des mesures commandées « intervention à domicile » ont été signées en 2019 et 85 % des mesures RPE.

☒ Les moyennes d'heures d'accompagnement sur les mesures terminées : 91 heures en interventions à domicile pour une moyenne prévue au marché de 85 heures (+ 7 %) et 86 heures pour les rencontres parents-enfants pour une moyenne de 60 heures (+43 %). Ces moyennes sont très inégales selon nos territoires d'intervention.

☒ 79 % des accords reçus sont traités en moins de 2 semaines pour un objectif d'1 mois.

MESURES TISF	2018				2019				Evolution N-1	
	Heures	%	Mesures commandées	%	Heures	%	Mesures commandées	%	Heures	Mesures commandées
Interventions à domicile/action éducative (AE)	12 598	64%	184	68%	11 406	60 %	203	66 %	- 9,4 %	+ 10 %
Rencontres parents enfants	4 579	23%	88	32%	5 463	28 %	102	34 %	+ 19 %	+ 16 %
Ecrits et concertations	2 550	13%			2 370	12 %				
TOTAL	19 727		272		19 239		305		- 2,4 %	+ 11 %

MESURES TERMINEES en 2019			
	Mesures	HEURES	MOYENNE HEURES /MESURES (temps de trajet inclus)
AE	139	12 603	91
RPE	66	5 659	86
TOTAL	205	18 262	89



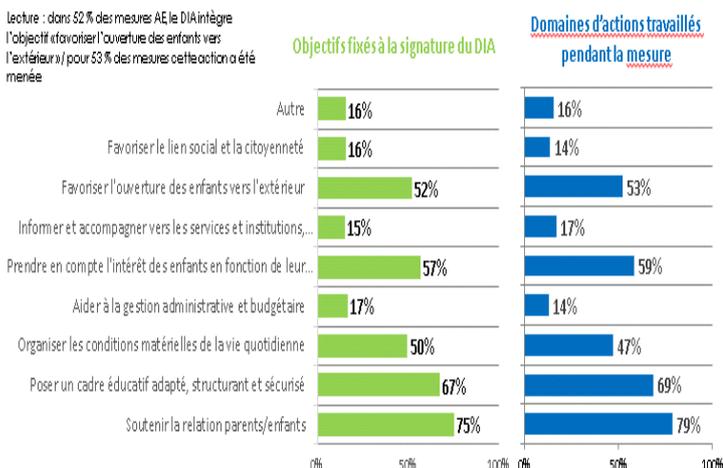
TYPOLOGIE DES FAMILLES ACCOMPAGNÉES DANS LE CADRE DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

- 54,8 % de familles monoparentales accompagnées en intervention à domicile et 70,4 % en rencontres parents-enfants (RPE)
- 69 % des parents accompagnés en interventions à domicile sont sans activité et 78 % en RPE
- 50 % des parents accompagnés ont entre 26 et 39 ans
- 68 % des interventions à domicile concernent des foyers avec au moins 2 enfants
- Plus de 55 % des enfants accompagnés ont 7 ans et plus

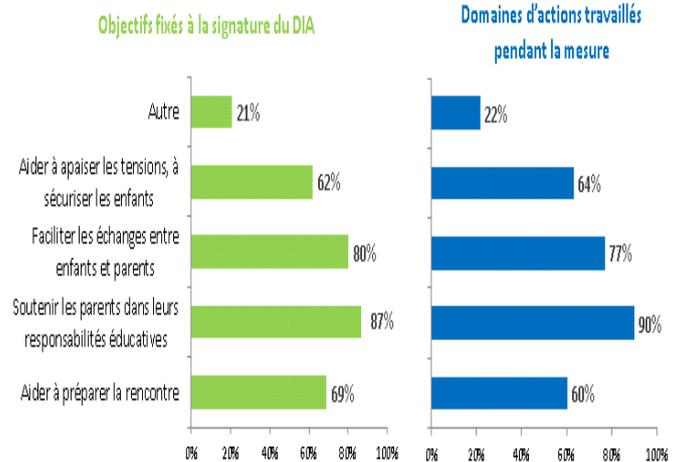
OBJECTIFS FIXÉS EN DÉBUT DE MESURE ET DOMAINES TRAVAILLÉS PENDANT LA MESURE

Interventions à domicile

Lecture : dans 52 % des mesures AE le DIA intègre l'objectif « favoriser l'ouverture des enfants vers l'extérieur » / pour 53 % des mesures cette action a été menée



Rencontres parents—enfants



CARACTÉRISTIQUES DES MESURES INTERVENTIONS À DOMICILE ET RENCONTRES PARENTS ENFANTS

Interventions à domicile

- ⇒ 88 % des familles bénéficient d'un accompagnement hebdomadaire : une ou plusieurs interventions par semaine
- ⇒ En début de mesure, 60 % des interventions le sont sur un jour fixe de la semaine
- ⇒ 34 % des interventions sont planifiées le mercredi ce qui pose la difficulté d'articulation avec les rencontres parents-enfants programmées en général le mercredi et le samedi
- ⇒ Près de 53 % des mesures sont planifiées en fin d'après midi lorsque les enfants sont de retour de l'école (78 % d'enfants de 4 ans et plus accompagnés sur ces mesures)
- ⇒ Pour 77 % des mesures, les objectifs sont déclarés partiellement atteints, un travail complémentaire reste en général à mener avec les familles : 42 % des mesures sont renouvelées

Rencontres parents—enfants

- ⇒ Un taux de réalisation rencontres parents-enfants de 180 % à l'échelle du département témoignant du besoin croissant sur les territoires. En revanche, il est important selon nous de mobiliser en priorité les mesures dites « préventives » d'intervention à domicile afin de privilégier le maintien à domicile et l'équilibre familial.
- ⇒ Dans plus de 80 % des visites RPE, le/la TISF est présente sur toute la durée de la visite
- ⇒ Pas d'alternance entre visite encadrées et non encadrées : plus de 80 % des mesures sont systématiquement encadrées par un/une TISF
- ⇒ Plus de 55 % des mesures RPE sont des mesures renouvelées
- ⇒ Seulement 13 % des mesures font l'objet d'un changement de rythme / de fréquence des visites, alors que ces mesures devraient être évolutives au cours de l'accompagnement (la fréquence est fixée en général par le juge).



Les axes de travail 2019

Organisation du pôle famille

Dans la continuité du travail engagé en 2018, nous avons poursuivi la réorganisation du service avec le binôme responsable de secteur et assistante technique.

Parallèlement, le poste de responsable de pôle famille a évolué vers un poste de responsable activités couvrant un champs plus large : famille, personnes âgées / handicapées, santé...et nécessitant une évolution des fonctions et des attributions de chacun. Cette organisation se poursuivra en 2020.

Au niveau des ressources humaines, le pôle famille a connu quelques mouvements de personnel avec une difficulté importante et récurrente de recrutement sur certains territoires. La responsable de secteur mobilise les périodes de stage en lien avec les écoles afin de favoriser les mises en pratique et de faire découvrir nos associations. Le pôle ressources de la Fédération apporte également son appui (recrutement, forum emploi...)

Plan de communication CAF et impact sur les demandes

La baisse structurelle des interventions CAF a incité la CAF et ses partenaires à mettre en place un plan de communication en direction des familles. Plusieurs actions ont été engagées depuis 2018 et se sont poursuivies en 2019 à travers notamment la diffusion de supports de communication, l'intervention auprès des partenaires (rencontres des maisons du département en lien avec DAA et DAT) pour présenter les aides mobilisables. Force est de constater que ces actions n'ont pas eu en 2019 l'effet escompté, la baisse d'activité CAF s'est poursuivie pour l'ADMR.

Les rencontres régulières avec la CAF ont continué en 2019 avec un travail engagé sur la question des faits générateurs (motifs permettant aux familles de mobiliser une intervention à domicile : naissance, grossesse, maladie...) et une information ciblée en direction des familles.

La mise en place d'une action « préparer le retour à la maison après une naissance » en lien avec l'Hôpital de Plérin et la CAF des Côtes d'Armor.

L'ADMR et l'Hôpital Privé de Plérin ont développé une

action d'information en direction des futurs parents. L'objectif : s'appuyer sur les visites proposées par la maternité de Plérin pour sensibiliser les couples à la préparation du retour à la maison après la naissance (organisation, accompagnement du nouveau-né et des enfants, matériel, soutien et aides mobilisables...).

Le temps d'information est assuré par les TISF de l'ADMR des sources à la Baie qui proposent ensuite, pour les parents intéressés, un entretien individualisé. Cette action est aussi l'occasion de présenter les aides mobilisables auprès de la CAF des Côtes d'Armor et notamment les interventions TISF et / ou aide à domicile au moment de la naissance.

Les premières sessions ont eu lieu en décembre 2019 et devraient se poursuivre jusqu'au mois d'août 2020 à raison de 2 séances par mois.

L'action collective bénéficie du soutien financier de la CAF des Côtes d'Armor et des équipements mis à disposition par l'Hôpital privé de Plérin.

Marché public TISF - Conseil Départemental 22

Le marché public TISF est réparti entre 3 associations sur le département : ADMR, Domicile Action Armor et Domicile Action Trégor. Les 3 associations ont des rencontres régulières avec la Direction Enfance Famille afin d'assurer le suivi du déploiement du marché et de définir des axes de progrès en lien avec les Maisons du Département.

En parallèle, les 3 associations se rencontrent régulièrement dans une logique de partage de nos pratiques et de régulation du marché. Nous réalisons également un bilan consolidé des 3 associations partenaires pour le Département. 2020 sera une année de bilan et de projection puisque le marché actuel arrive à terme

Groupement ASLL

Dans le cadre du marché « Accompagnement Social Lié au Logement » (ASLL) du Département des Côtes d'Armor, les 6 associations ont poursuivi leurs rencontres régulières (état de consommation des mesures, axes de travail, formation des professionnels...).

Prestations CAF

- ➔ Mettre en œuvre les actions de communication en lien avec la CAF et les associations d'aide à domicile : campagne SMS ciblée
- ➔ Poursuivre la mise en œuvre de l'action collective en lien avec l'Hôpital Privé de Plérin

Le suivi et la mise en œuvre du plan d'actions 2019-2022 issue de l'évaluation interne

- ⇒ Garantie des droits individuels et participation des usagers
- ⇒ Prévention des risques
- ⇒ Promotion de l'autonomie et de la qualité de vie
- ⇒ Continuité de l'accompagnement et coordination des interventions

Le marché public TISF

Réaliser le bilan des 4 années du marché TISF et répondre avec les associations partenaires aux futures prestations, selon les modalités choisies par le Département

Le schéma territorial des services aux familles

Nous suivrons les travaux réalisés au niveau départemental et leurs déclinaisons dans les EPCI

Organisation Interne

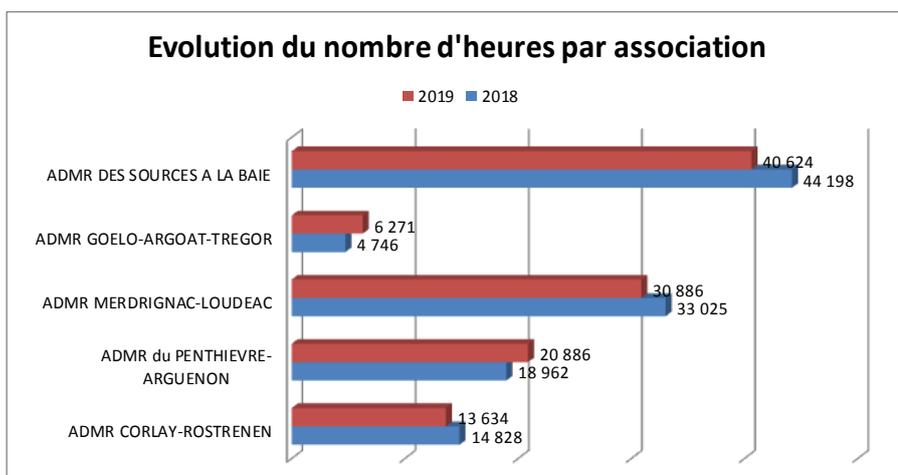
- ➔ Poursuivre la formalisation de nos outils TISF dans une logique d'amélioration continue de la qualité
- ➔ Développer nos outils de suivi de l'activité sur les différentes prestations

Les chiffres clés des interventions à domicile personnes âgées en mode prestataire

Pour la première année, l'activité personnes âgées évolue à la baisse.

Le nombre d'heures d'intervention est passé de 115.759 heures en 2018 à 112.300 heures en 2019, soit une diminution de 2,99 %.

Le nombre de ménages aidés (1 794) est a contrario en augmentation (+ 6,47 %).



La fusion des associations a entraîné une nouvelle répartition de l'activité auprès des personnes âgées : 2/3 de l'activité est réalisée par l'ADMR des Sources à la Baie (36%) et l'ADMR Merdrignac-Loudéac (28%). L'activité de l'ADMR de Penthièvre-Arguenon continue sa progression et représente 19 % de l'activité globale. C'est d'ailleurs, avec l'ADMR Goëlo-Argoat-Trégor, les seules associations dont l'activité est en hausse (respectivement +10,14% et +36,11%). Les autres associations

voient leur volume baisser de manière importante, pour l'ADMR des Sources à la Baie (-8,09%) et pour l'ADMR de Corlay-Rostrenen (-8,05%) et dans une moindre mesure pour l'ADMR de Merdrignac-Loudéac (-6,48%).

L'activité du service personnes âgées par type de financement

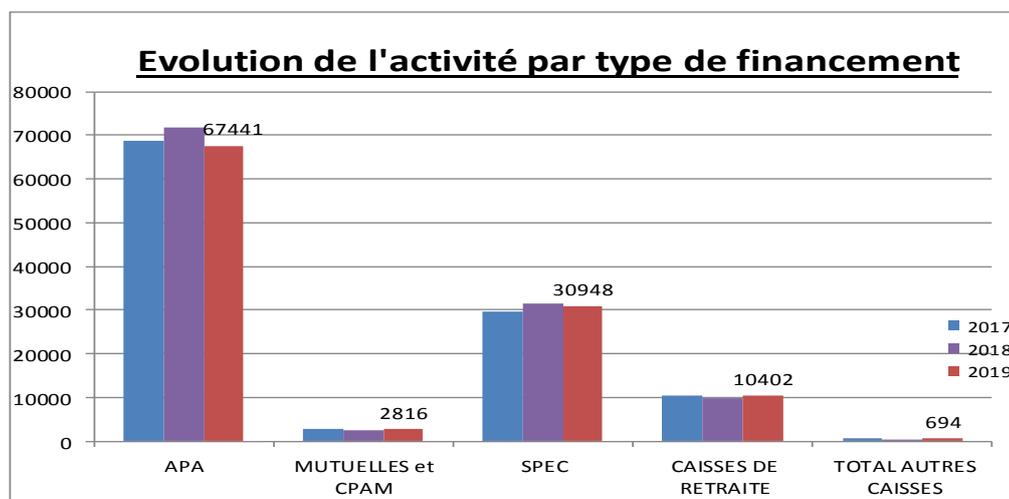
Les heures financées dans le cadre de l'APA (67 441 heures) diminuent pour la première année (-6% par rapport à 2018). Elles représentent 60 % de l'activité totale réalisée auprès des personnes âgées.

Les heures financées directement par les personnes (SPEC) elles aussi sont en très légère diminution (- 1%).

A contrario, les heures financées par les caisses de retraite

sont de nouveau en hausse (+ 5%). Ce sont les heures financées par la CARSAT et la MSA qui augmentent le plus (respectivement 6044 h et 2049 h).

Après une baisse en 2018, les heures réalisées grâce au financement des mutuelles pour faciliter un retour à domicile après hospitalisation, sont en augmentation (+ 20%).



Données sur les bénéficiaires de l'APA

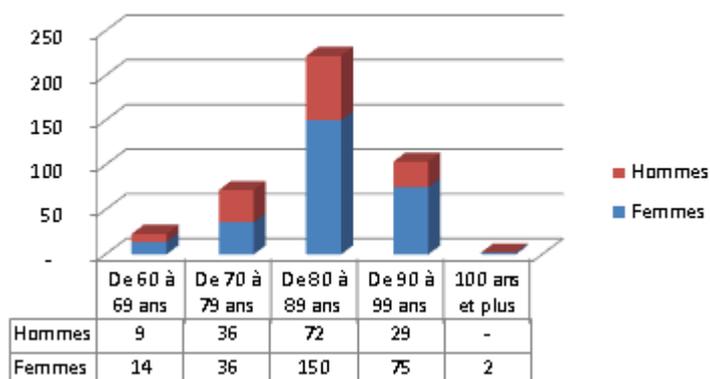
Sur les 423 personnes aidées en 2019 (440 en 2018), 35 % sont des hommes.

L'âge moyen est identique à 2018. Il est de 85 ans pour les femmes et de 83 ans pour les hommes.

Plus de la moitié des bénéficiaires ont entre 80 et 89 ans (222 personnes). Un quart des personnes ont plus de 90 ans.

La baisse la plus remarquable concerne les personnes entre 60 et 69 ans : 32 en 2018, elles ne sont plus que 23 en 2019 (-28%).

Répartition des heures APA par âge et par sexe



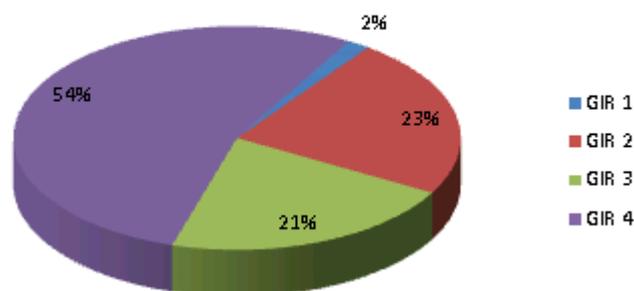
Les groupes iso-ressources (GIR) permettent de classer les personnes en fonction des différents stades de perte d'autonomie.

L'APA est octroyée uniquement aux personnes dont le GIR est compris entre 1 et 4.

La majorité des personnes bénéficiaires de l'APA reste, comme l'an dernier, des personnes relevant du GIR 4.

On observe cependant que la part des personnes en GIR 2 est la seule en progression (98 personnes contre 87 personnes en 2018).

Répartition des personnes selon leur GIR



Il existe 6 niveaux de perte d'autonomie : le GIR 1 est le niveau de perte d'autonomie le plus fort et le GIR 6 est le niveau de perte d'autonomie le plus faible.

GIR 1 : les personnes confinées au lit, dont les facultés mentales sont gravement altérées, et qui ont besoin d'une présence continue d'intervenants. Les personnes en fin de vie.

GIR 2 : les personnes confinées au lit ou au fauteuil, dont les facultés mentales ne sont pas totalement altérées, et qui ont besoin d'une prise en charge pour la plupart des activités de la vie courante. Les personnes qui ont des fonctions mentales altérées, mais qui ont conservé leur capacité à se déplacer.

GIR 3 : les personnes ayant conservé leurs facultés mentales mais qui ont besoin plusieurs fois par jour d'aides pour les soins corporels.

GIR 4 : les personnes ne faisant pas leur transfert seules (par exemple se lever seules du fauteuil) mais qui, une fois levées, peuvent se déplacer à l'intérieur du logement. Elles doivent parfois être aidées pour la toilette et pour s'habiller. Les personnes n'ayant pas de problème pour se déplacer mais devant être aidées pour les activités corporelles et pour la préparation des repas.

GIR 5 : les personnes qui peuvent avoir besoin d'une aide ponctuelle pour la toilette et les activités domestiques : préparation des repas, ménage...

GIR 6 : les personnes autonomes pour tous les actes importants de la vie courante.

Les chiffres clés des interventions à domicile personnes âgées en mode mandataire

Dans le cadre du service mandataire, le client est employeur de l'intervenant à domicile.

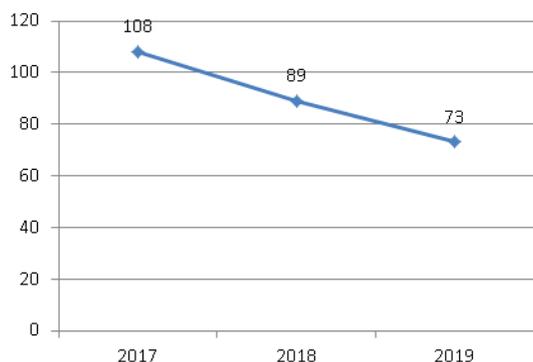
L'ADMR assure pour le particulier employeur les formalités administratives et les déclarations sociales et fiscales liées à l'emploi. Elle présente du personnel ayant le profil adapté.

Le client mandate l'ADMR pour l'accompagner et le conseiller dans l'exercice de sa fonction d'employeur : le bénéficiaire est lié à l'ADMR par un contrat de mandat.

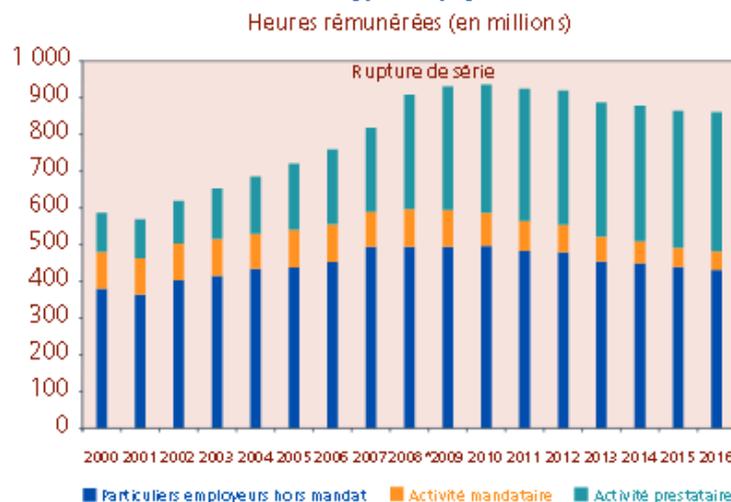
En 2019, le service mandataire a accompagné 73 personnes pour un volume de 7.293 heures.

Ces heures sont en baisse constante depuis plusieurs années. Cette évolution suit la tendance nationale.

Evolution du nombre de personnes aidées

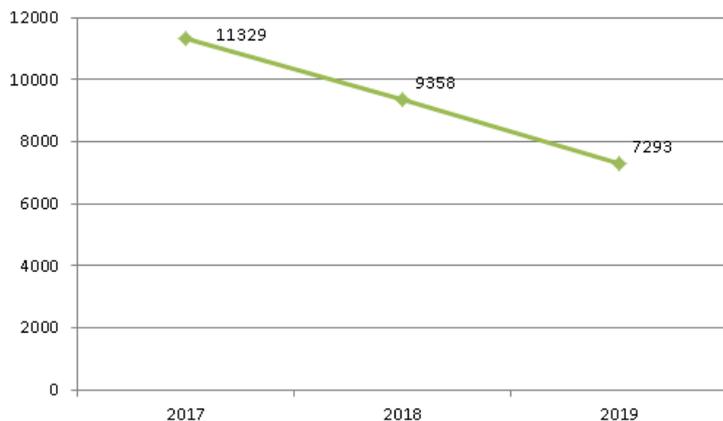


Graphique 1
Heures totales rémunérées selon le type d'employeur*

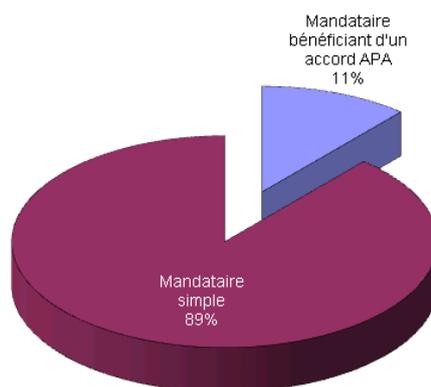


DARES-avril 2018

Evolution du nombre d'heures d'intervention



Répartition des heures du service Mandataire



Les axes de travail 2019

SUR LES SERVICES D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE

Organisation du pôle

Dans la continuité du travail engagé en 2018, nous avons poursuivi la réorganisation du service avec le binôme responsable de secteur et assistante technique.

Parallèlement, le poste de responsable de pôle famille a évolué vers un poste de responsable activités couvrant un champs plus large : famille, personnes âgées/ handicapées, santé... et nécessitant une évolution des fonctions et des attributions de chacun. Cette organisation se poursuivra en 2020.

La négociation du CPOM avec le conseil départemental

Au 1er janvier 2019, suite à la fusion des associations, une demande de transfert des autorisations SAAD vers la fédération a été formulée auprès du Conseil départemental qui l'a acceptée et formalisée par un arrêté.

En parallèle, les négociations CPOM avec le service direction de l'autonomie ont été engagées, et ce, sur différents aspects :

- Qualitatif avec la négociation d'objectifs à atteindre sur 5 ans
- Financier avec pour l'ADMR sur la reconnaissance de ses spécificités et des coûts d'intervention
- Technique : mise à jour des outils de facturation

Ces négociations ont été finalisées en décembre et le

CPOM a été signé par les parties, le 5 février 2020, avec un effet rétroactif au 1er janvier 2020.

Evaluation externe des SAAD

En 2019, nous avons organisé et préparé avec le cabinet CATALYS, l'évaluation externe des SAAD. Elle s'est déroulée entre la fin de l'année 2019 et le premier semestre 2020. Le rapport a été finalisé en avril 2020 et transmis aux autorités de tarification.

La mise en place du géocodage

En 2019, nous avons fait évoluer nos outils de télégestion sur les SAAD avec un passage d'une saisie manuelle par les intervenants à domicile de leurs kilomètres dans le cadre des interventions, des interventions ou des trajets, à une saisie automatisée grâce à un système de géocodage. La finalisation du déploiement se poursuivra en 2020.

La formalisation des documents obligatoires et process d'intervention

En 2019, nous avons engagé la rédaction et/ou la mise à jour de l'ensemble des process et procédures liées au SAAD :

- Livret d'accueil
- Règlement de fonctionnement
- Procédures et documents de contractualisation : contrat/devis/documents de rétractation
- Mise en place d'outils de suivis des demandes/des réclamations/tableaux d'autocontrôle
- Cahier de liaison à domicile

Ce travail se poursuivra en 2020.

Formation sur les cadres d'intervention

En novembre 2019, nous avons organisé une formation interne sur les différentes réglementations relatives au SAAD et sur la gestion des temps de travail. Cette formation a réuni 30 personnes : salariés et bénévoles.

Sylvie Guignard et Alain Cadec pour le Département des Côtes-d'Armor et Marc Despres, vice-président de l'ADMR 22 ont signé ce mercredi le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens pour la politique d'aide à domicile. Le 19/12/2019 à 14h00



LE CENTRE DE SANTE INFIRMIER

Structure de proximité de premier recours, il dispense sur prescription médicale ou hospitalière des soins infirmiers en centre et/ou à domicile. Ouvert à tous, quelque soit l'âge, les soins à pratiquer, la pathologie, le CSI assure un libre choix pour les patients en matière de soins sans hébergement.

Il est une alternative entre l'établissement de santé et les soins de ville.

Les soins à domicile permettent, dans certains cas, d'éviter l'hospitalisation lors de la phase aiguë d'une affection et, le cas échéant, de faciliter le retour au domicile après un séjour hospitalier. Le centre de santé infirmier de Trégueux-Hillion emploie une équipe d'infirmières et une secrétaire. Il se caractérise par :

- La pratique du tiers payant, ainsi, si les usagers justifient qu'ils sont assurés sociaux, ils ne règlent que le ticket modérateur et certaines mutuelles règlent directement le centre. L'utilisateur dans ce cas n'a rien à régler, la gestion administrative étant assurée par le centre de soins.
- Le statut de salarié des professionnels qui y exercent.
- La permanence des soins effectuée en dehors des heures ouvrables par l'équipe sous forme d'astreinte et de garde.

Les actions Santé

Stabilité du nombre d'actes :

2019 : 103305
2018 : 103349
2017 : 97944
2016 : 108133

2019 : 908 patients
514 femmes / 394 hommes

2018 : 918 patients

Les temps forts 2019

- Réécriture du projet de santé de Trégueux (envoyé à l'ARS en décembre 2019)
- Ecriture du projet de santé d'Hillion déposé à l'ARS en décembre 2019 pour ouverture au 1^{er} janvier 2020
- Actualisation du livret d'accueil (communication)
- Etude financière de la faisabilité d'intégrer la future maison de santé pluridisciplinaire de Trégueux
- Travail en collaboration avec le promoteur « Office santé » et les professionnels de santé sur le projet immobilier - signature du contrat de réservation pour la cellule professionnelle en décembre 2019.

LE BON USAGE DU MÉDICAMENTS

Devant le constat des pratiques d'une cinquantaine de patients, le Centre de Santé Infirmier a mis en œuvre en 2019 une action d'information et d'éducation dans un but de diminuer le mésusage et les erreurs médicamenteuses. Les moyens :

- ⇒ Enquête auprès des infirmières pour état des lieux
- ⇒ Diffusion de questionnaires auprès des patients et analyse
- ⇒ Réalisation de dépliants d'information
- ⇒ Temps d'éducation individualisée
- ⇒ Bilan de l'action

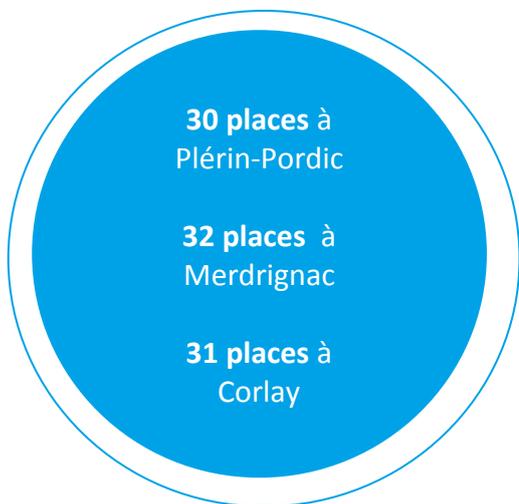
ACTIONS DE PREVENTION-ET DE PROMOTION DE LA SANTE : Vaccination antigrippale

En 2019 : 383 personnes vaccinées dont 192 sur Hillion et 186 sur Trégueux (en baisse depuis la possibilité offerte de se faire vacciner en pharmacie)

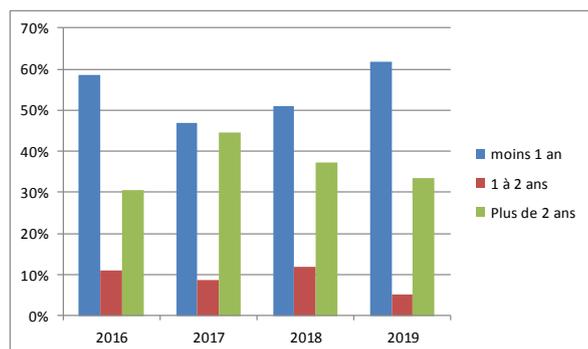
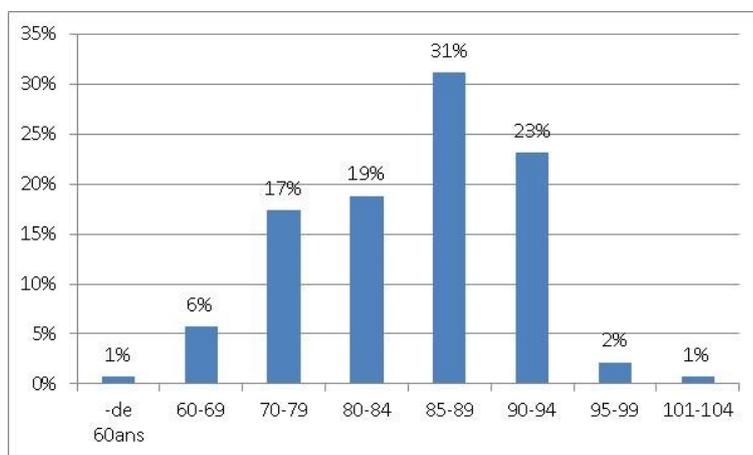
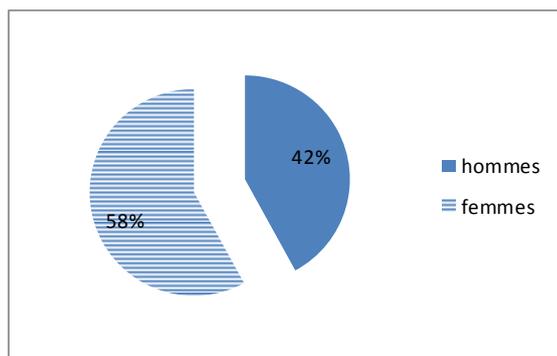
En 2018 : 466 personnes vaccinées dont 252 sur Hillion et 214 sur Trégueux.

En 2017 : 389 personnes vaccinées (Trégueux : 169 Hillion : 220)

LES SERVICES DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE AUPRÈS DES PERSONNES ÂGÉES : SSIAD



	MERDRIGNAC		PLERIN		CORLAY	
	Année N	Année N-1	Année N	Année N-1	Année N	Année N-1
Nombre de journées réalisées	10 798	11 325	9 427	9 757	9 884	11 024
Taux d'occupation	92	1	86	89.11%	87	97
Nombre d'admissions	17	13	17	20	19	18
Nombre de sorties	23	16	18	21	19	22
Nombre de personnes accompagnées	48	47	43	44	47	49
Nombre de personnes accompagnées GIR 1	2	3	5	3	4	6
Nombre de personnes accompagnées GIR 2	21	22	20	20	12	9
Nombre de personnes accompagnées GIR 3	10	8	7	7	20	23
Nombre de personnes accompagnées GIR 4	15	14	11	14	10	11
Nombre de personnes accompagnées GIR 5	0	0	0	0	1	0
Nombre de personnes accompagnées GIR 6	0	0	0	0	0	0
GMP moyen au 31 décembre	680	675.17	750	724.80	660	679.23



Les principaux éléments que nous pouvons retenir de l'activité des SSIAD pour l'année 2019 sont les suivants :

- 138 personnes accompagnées (140 en 2018) soit une stabilité.
- Le nombre de « journées patient » réalisé pour l'ensemble des trois SSIAD est en baisse, passant de 35 053 en 2017 à 32 106 en 2018 et à **30 109 en 2019**. Cette baisse est liée d'une part, au GMP important et d'autre part, cette année, à un nombre de décès important sur le secteur de Merdrignac. Par ailleurs, globalement les nombres d'accompagnements de plus de 2 ans baissent au profit des accompagnements de moins d'un an
- Une majorité de femmes accompagnées : 58%
- Le coût des soins infirmiers reste très élevé car le public que nous accompagnons au quotidien est polymédiqué.

LES SERVICES AUPRÈS
DES PERSONNES
SOUFFRANT DE LA
MALADIE
D'ALZHEIMER ou
APPARENTÉE

Les accueils
de jour

L'accueil de jour s'adresse principalement aux personnes âgées présentant une maladie d'Alzheimer ou une maladie apparentée et vivant à domicile. Il répond à trois besoins principaux :

- Resocialiser la personne dans le cadre d'un soutien à domicile
- Aider les familles à faire face aux difficultés que représente l'accompagnement d'une personne âgée dépendante
- Offrir un accompagnement entre le «chez-soi» et l'établissement permettant un temps d'adaptation à la collectivité

10 places sur

PLERIN PORDIC

ADMR Des sources
à la baie

10 places sur

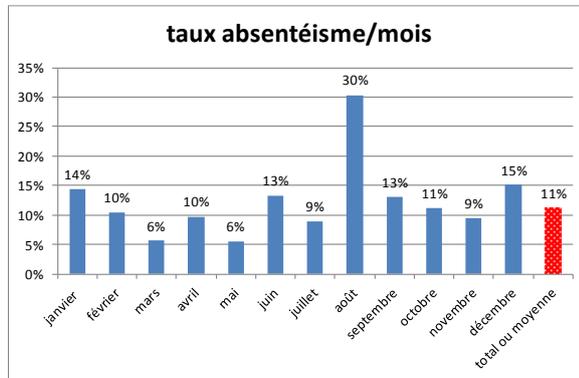
CORLAY

ADMR Corlay-
Rostrenen



PLÉRIN PORDIC

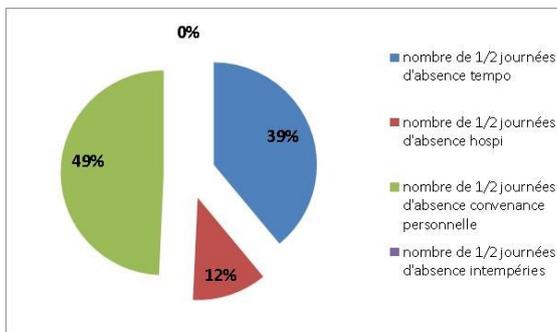
	2017	2018	2019
Nombre de 1/2 journées réalisées	3366	3398	3310
Nombre de 1/2 journées réalisées GIR 1-2	802	972	974
Nombre de 1/2 journées réalisées GIR 3-4	2460	2286	1840
Nombre de 1/2 journées réalisées GIR 5-6	104	140	496
Taux d'occupation	71,92	72,61	71,33
Nombre entrées/année	27	18	26
Nombre de sorties/année	24	21	21
présents sur l'année (pas entré ni sorti en N)	2	8	4
Nombre total de personnes accueillies (entrées + sorties+file active)	53	47	51
Nombre de personnes accueillies GIR 1	1	0	0
Nombre de personnes accueillies GIR 2	12	8	9
Nombre de personnes accueillies GIR 3	11	15	13
Nombre de personnes accueillies GIR 4	23	16	20
Nombre de personnes accueillies GIR 5	6	8	9
Nombre de personnes accueillies GIR 6	0	0	0
GMP calculé sur l'ensemble de la période	552,16	577,45	497,44
GMP calculé sur les présents au 1er janvier de l'année	543,85	598,28	537,04
GMP calculé sur les présents au 31 décembre de l'année	592,33	541,54	473,44
GMP calculé sur les évaluations à l'entrée	512,69	493,33	500,73
GMP calculé sur les évaluations à la sortie	510	516,19	594,76



Le taux d'absentéisme moyen est de 11% (personnes absentes alors qu'elles étaient inscrites)

Un taux d'occupation qui reste fortement impacté par le taux d'absentéisme.

Nous constatons sur nos différents accueils de jour, une baisse des présents alors que les personnes sont inscrites. Nous avons identifié 4 causes majeures : les absences pour hospitalisation, les absences pour hébergement temporaire, les absences pour convenance personnelle et les absences pour intempéries.



51% des motifs d'absence sont liés à des hospitalisations ou à des hébergements temporaires. Ces données sont à mettre en lien avec le GMP qui est en augmentation (594 sur les évaluations à la sortie)



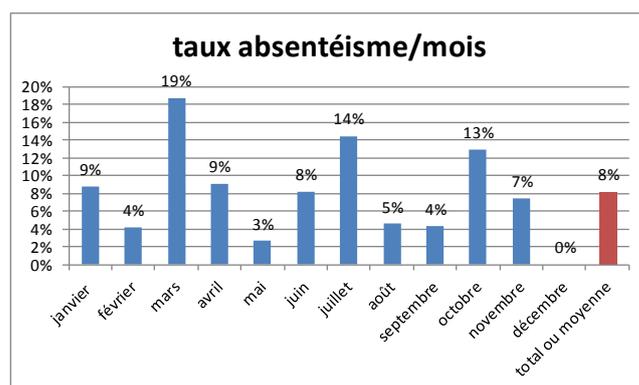
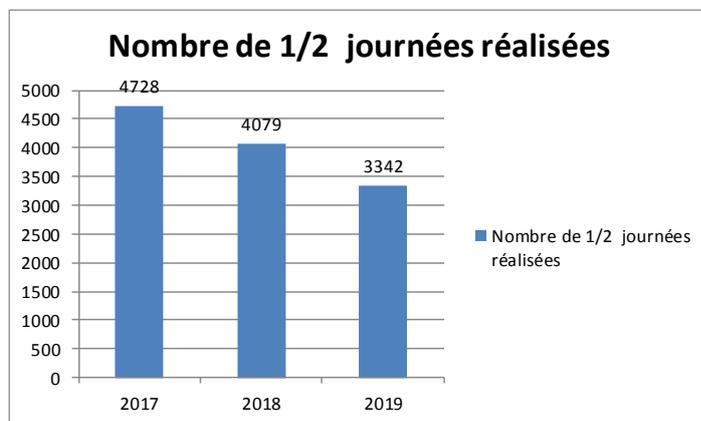
En 2019, nous avons reçu le soutien de la fondation Bruneau et de la conférence des financeurs pour mettre en place des ateliers Nutrition sur Plérin et Corlay à destination des aidants. Le site de Plérin est porteur de l'action.

Objectifs des ateliers : Mettre en place une alimentation et des conditions de repas adaptées aux difficultés et besoins des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer pour maintenir un état nutritionnel adéquat avec satisfaction et plaisir à domicile.

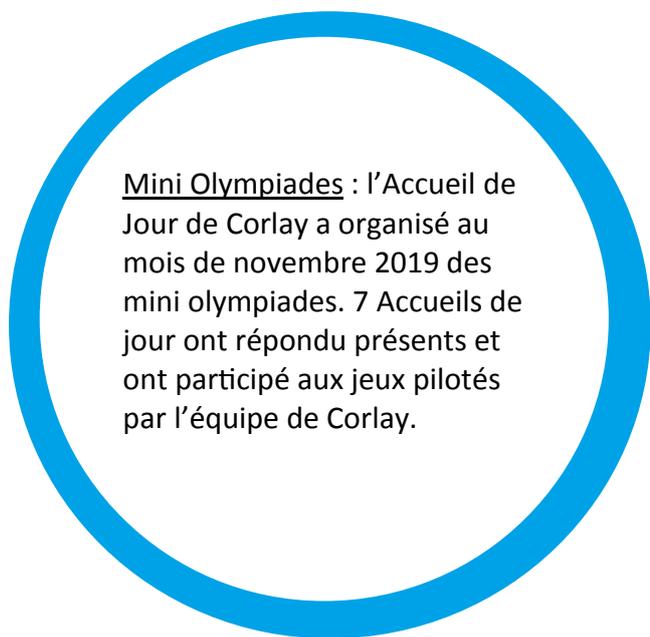
Ces ateliers qui ont démarré fin 2019, sont animés par une diététicienne nutritionniste et organisés autour de 3 séances par groupes de 8 aidants.

Partenariat sur 18 mois engagé en 2019 avec l'association Culture zatous et l'école Harel de La Noë sur une thématique écologique

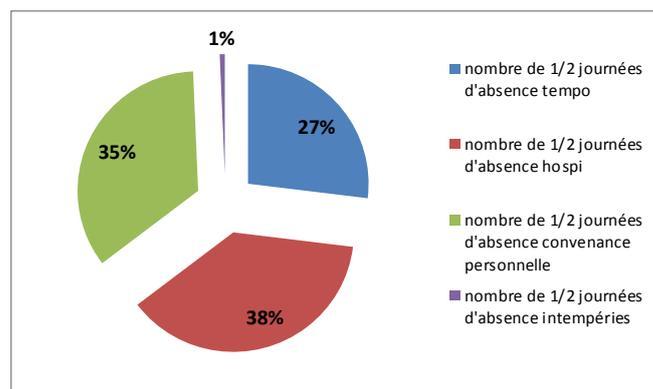
	2017	2018	2019
Nombre de 1/2 journées réalisées	4728	4079	3342
Nombre de 1/2 journées réalisées GIR 1-2	1100	991	495
Nombre de 1/2 journées réalisées GIR 3-4	3582	2788	2352
Nombre de 1/2 journées réalisées GIR 5-6	46	300	495
Taux d'occupation	94,9	84,63	67,11
Nombre entrées/année	15	23	12
Nombre de sorties/année	14	21	18
présents sur l'année (pas entré ni sorti en N)	9	4	8
Nombre total de personnes accueillies (entrées + sorties+file active)	38	48	38
Nombre de personnes accueillies GIR 1	0	1	0
Nombre de personnes accueillies GIR 2	8	11	10
Nombre de personnes accueillies GIR 3	10	13	10
Nombre de personnes accueillies GIR 4	18	20	17
Nombre de personnes accueillies GIR 5	2	3	1
Nombre de personnes accueillies GIR 6	0	0	0
GMP calculé sur l'ensemble de la période	563	573	556,3
GMP calculé sur les présents au 1er janvier de l'année	668,39	616,25	569,57
GMP calculé sur les présents au 31 décembre de l'année	616,25	679,23	493,16
GMP calculé sur les évaluations à l'entrée	573,33	570,8	524,5
GMP calculé sur les évaluations à la sortie	678,18	664,55	681



Un taux d'occupation en baisse lié à un taux d'absentéisme plus important : 8% en moyenne sur l'année. 66% des absences sont liées à des hébergements temporaires ou à des hospitalisations.



Mini Olympiades : l'Accueil de Jour de Corlay a organisé au mois de novembre 2019 des mini olympiades. 7 Accueils de jour ont répondu présents et ont participé aux jeux pilotés par l'équipe de Corlay.



ESCAPADE

LES SERVICES AUPRÈS
DES PERSONNES
SOUFFRANT DE LA
MALADIE D'ALZHEIMER
ou APPARENTÉE

Le dispositif **ESCAPADE** (Equipe Spécialisée Ciblée Alzheimer et Pathologies Apparentées à Domicile et pour l'Entourage) est géré par l'association ADMR des Sources à la Baie en partenariat avec le CIAS de Saint Brieuc Armor Agglomération et le centre hospitalier de Saint-Brieuc.

Ce dispositif multi partenarial a été créé dans le cadre de deux appels à candidature de l'Agence Régionale de Santé Bretagne, en 2012, à l'issue du **plan national Alzheimer 2008-2012** qui mettait l'accent sur la reconnaissance du rôle central joué par les aidants familiaux auprès de proches atteints de la maladie d'Alzheimer. La nécessité de leur apporter un soutien et un accompagnement a été validée dans ce plan notamment à travers la création de **plateformes de répit** dans le but de diversifier les dispositifs de répit (mesure 1b). La mesure 6 est quant à elle à l'origine de la création des **équipes spécialisées Alzheimer (ESA)**.

En 2019, l'ESA a élargi son territoire d'intervention avec l'ouverture de 6 places complémentaires. Un dispositif expérimental **CLUEDO** a également vu le jour, dans le cadre d'un appel à projet de l'ARS, en direction de personnes de moins de 65 ans atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de pathologies apparentées.

PLATEFORME DE
RÉPIT

CLUEDO
Cellule de coordination départementale

EQUIPE
SPECIALISÉE
ALZHEIMER

La plateforme d'accompagnement et de répit aux aidants

Les missions des plateformes de répit sont réaffirmées dans l'instruction n° **DGCS/3A/2018/44 du 16 février 2018 relative à la mise à jour du cahier des charges des plateformes d'accompagnement et de répit.**

Elles sont les suivantes :

- ➔ Répondre aux besoins d'information, d'écoute, de conseils et de relais des proches aidants pour les conforter dans leur rôle d'aidant dans une logique de proximité
- ➔ Participer au repérage des besoins des personnes : aidants et aidés
- ➔ Proposer diverses prestations de répit ou de soutien à la personne malade, à son aidant ou au couple aidant-aidé et l'orienter vers une ressource adaptée au besoin si nécessaire
- ➔ Etre l'interlocuteur des dispositifs d'appui à la coordination territoriale des parcours (CLIC, MAIA, CTA-PAERPA, PTA)
- ➔ Etre l'interlocuteur des médecins traitants chargés de suivre la santé des proches aidants et des patients et de repérer les personnes « à risque »
- ➔ Offrir du temps libéré (aide se substituant à celle apportée par l'aidant/séparation de l'aidant et de l'aidé) ou accompagné (sans séparation/intégrant la dimension de « bon temps passé ensemble »)
- ➔ Informer et soutenir les aidants pour les aider à faire face à la prise en charge d'une personne souffrant d'une maladie neurodégénérative
- ➔ Favoriser le maintien de la vie sociale et relationnelle de la personne malade et de son aidant et lutter contre le repli et la dépression du couple aidant-aidé.

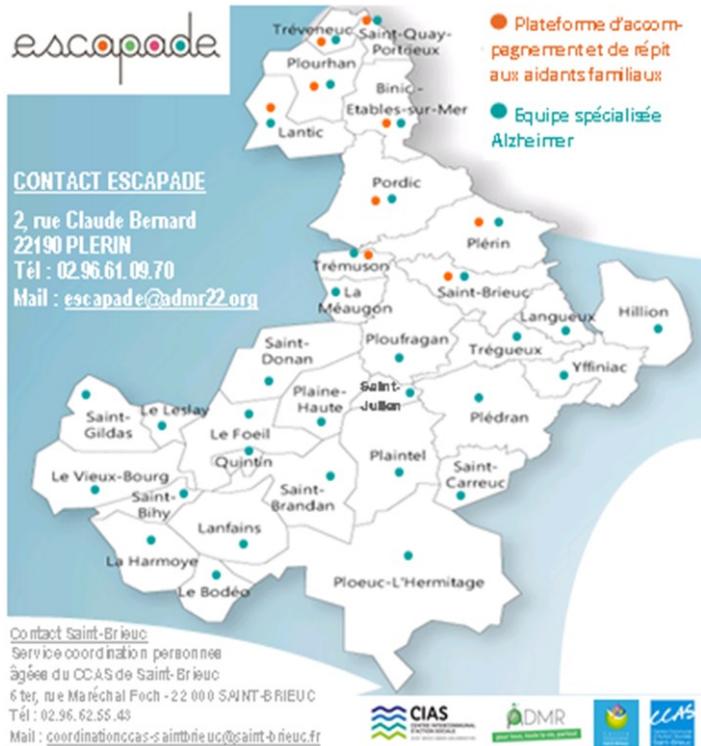
Equipe Spécialisée Alzheimer

Le Plan Alzheimer 2008-2012 (mesure 6) a prévu l'organisation d'une prise en charge non médicamenteuse et adaptée à domicile.

Cette prise en charge individualisée doit s'inscrire dans un projet de soins et d'accompagnement, être pratiquée par un personnel **formé** et mobiliser des compétences pluridisciplinaires.

Il s'agit d'une intervention à domicile visant à améliorer ou à préserver l'autonomie de la personne dans les activités de la vie quotidienne. Cette intervention a pour objectifs le maintien des capacités restantes par l'apprentissage de stratégies de compensation, l'amélioration de la relation patient-aidant et une adaptation de l'environnement.

Elle consiste à réaliser une évaluation des capacités à accomplir les activités de la vie quotidienne, à se fixer un ou deux objectifs (s'habiller seul, refaire à manger...) et à mettre en place un programme utilisant les capacités restantes pour accomplir à nouveau ces activités et retrouver plaisir à le faire.



CLUEDO

Le dispositif CLUEDO, Cellule de Coordination Départementale à destination des personnes jeunes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de pathologie apparentées, est issu d'un appel à projet de l'Agence Régionale de Santé qui s'appuie sur le plan national Alzheimer 2008/2012 et le plan d'action régional maladies neurodégénératives 2015/2019. Ses missions :

- une mission de soins, via des consultations multidisciplinaires CLUEDO
- une mission de formation des partenaires impliqués dans la prise en charge des personnes
- une mission de réseau entre les partenaires médicaux et médico-sociaux impliqués dans la prise en charge

Les actions de l'ÉQUIPE SPECIALISÉE ALZHEIMER sont les suivantes :

Une action auprès de la personne accompagnée permettant :

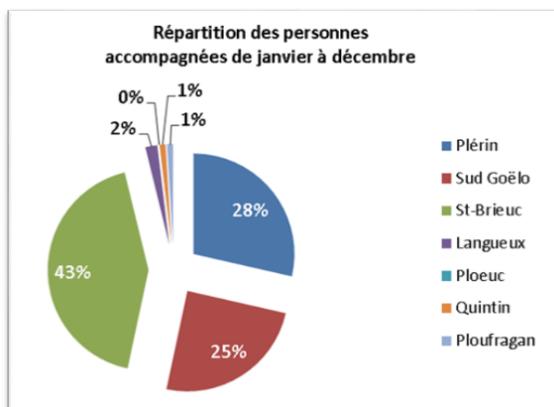
- Le maintien des capacités restantes
- L'apprentissage des stratégies pour faciliter la vie au quotidien
- La diminution des troubles du comportement

Une action auprès de l'aidant permettant :

- Une meilleure compréhension de la maladie pour faciliter l'accompagnement au quotidien
- Un accompagnement vers des aides humaines ou des solutions de répit

Une action sur l'environnement permettant de :

- Sécuriser le domicile à partir des recommandations de l'ergothérapeute.

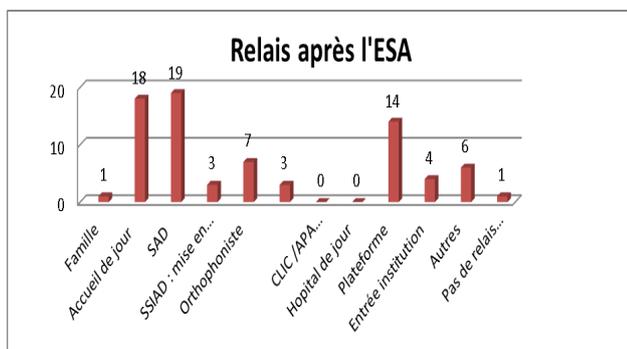


167 demandes d'intervention (124 en 2018 : + 34%)

106 personnes accompagnées dont 68 nouveaux accompagnements.

Les orientations viennent principalement de l'hôpital avec la Consultation Mémoire, les CLICs/Coordination briochine et les différents SAAD/ SSIAD ainsi que la Plateforme de répit.

Fin 2019, 57 demandes étaient en liste d'attente. Contrairement à 2018, la liste d'attente intègre les demandes de l'extension ESA



75 accompagnements terminés entre 12 et 15 séances.

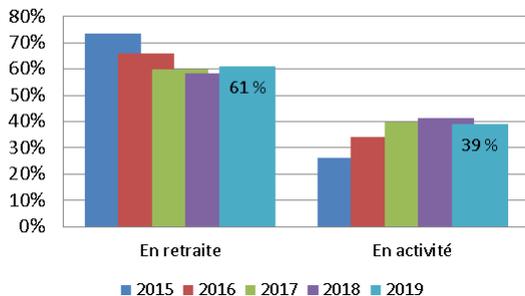
Les relais mis en place à l'issue de l'accompagnement : accueil de jour (18), SAAD (19), plateforme (14).

Sur 106 personnes accompagnées, 69 présentent une maladie d'Alzheimer

Nombre hommes/femmes et âge	Nombre	Âge moyen
Femmes	70	82.91
dont moins de 60 ans (jeunes malades)	2	58
Hommes	36	82.68
dont moins de 60 ans (jeunes malades)	1	59

LA PLATEFORME DE RÉPIT

Statut professionnel des aidants

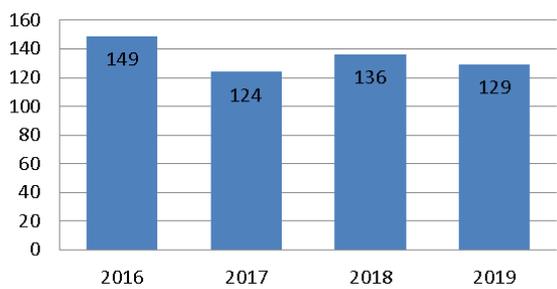


En 2019, 205 aidants ont bénéficié d'au moins une des prestations de la plateforme de répit contre 195 en 2018.

Nous observons depuis plusieurs années, une évolution dans les profils des aidants avec une augmentation du nombre d'aidants enfants (46%). Malgré une stabilisation en 2019, la part des aidants en activité est proche de 40 % nécessitant une adaptation de nos approches (disponibilité de l'aidant, attentes différentes...).

Les Consultations psychologiques individuelles

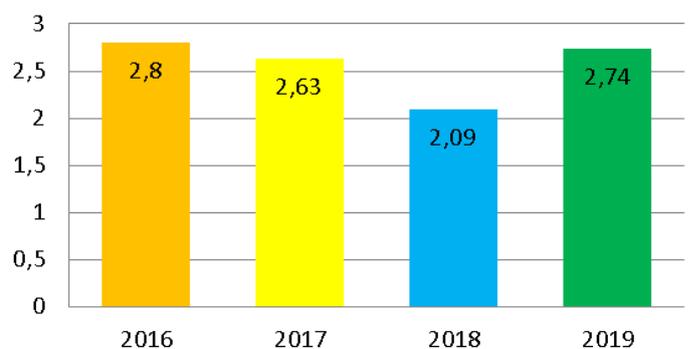
Evolution du nombre de personnes accompagnées



Depuis le 1er janvier 2019, **129 aidants** ont bénéficié des consultations psychologiques individuelles.

136 aidants avaient été accompagnés individuellement en 2018.

Evolution du nombre moyen de consultations par personne



Le nombre de consultations effectuées est en augmentation : + 70 consultations. Cette progression s'explique par l'augmentation du nombre moyen de consultations par aidant. Les entrées en établissements de certaines personnes aidées peuvent expliquer cette augmentation (sentiment de culpabilité et d'abandon).

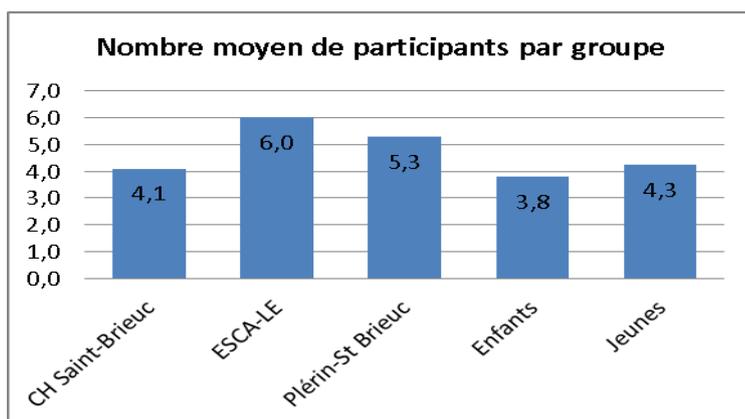
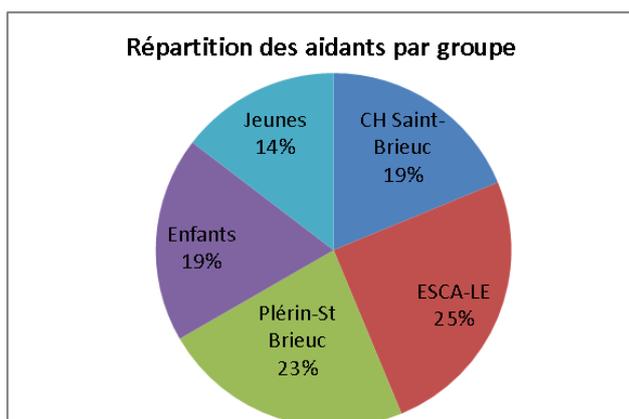
Les Groupes Loisirs Détente en Duo



32 duos ont bénéficié de ce service contre 56 en 2018. La baisse de fréquentation est liée à plusieurs facteurs :

- ⇒ Des aidants en activité moins disponibles
- ⇒ Des aidés habitués aux sorties Duo qui sont entrés en établissement
- ⇒ Des aidés trop fatigués pour bénéficier de cette prestation

Les groupes de soutien psychologique

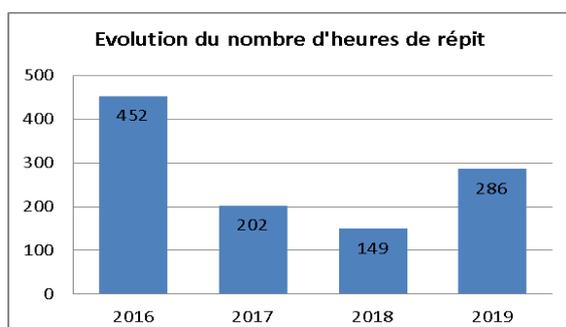


45 aidants ont été accompagnés sur les groupes de soutien. C'est un chiffre stable par rapport à 2018.

Le nombre de participants par groupe est variable selon la typologie des groupes.

Les groupes de soutien enfants et jeunes sont moins importants, malgré l'adaptation des horaires aux contraintes « professionnelles » de certains. Un autre facteur concerne l'éloignement géographique de certains aidants.

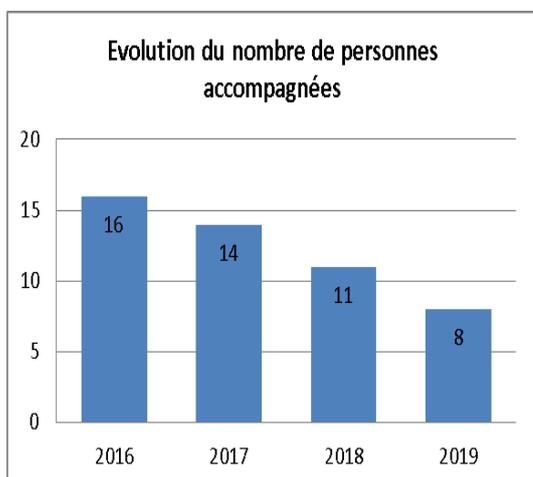
Le répit à domicile



Après une baisse en 2018, nous observons une forte augmentation des heures de répit à domicile : + 137 heures.

De manière générale, les aidants sont intéressés par le répit, mais beaucoup ont du mal à mobiliser le service et culpabilisent de laisser la personne aidée.

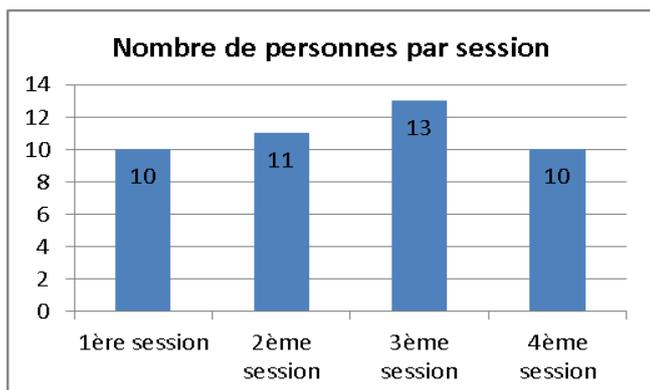
Groupe d'accueil des jeunes patients



Ce groupe est réservé aux patients les plus jeunes (moins de 75 ans) confrontés à une maladie d'Alzheimer ou apparentée. C'est un espace de répit pour les aidants qui peut servir de transition entre le domicile et l'accueil de jour. Des activités de stimulation sont proposées par les ASG. Le groupe est itinérant (Plérin, Saint-Brieuc, Binic-Etables-sur-Mer) et a lieu tous les 15 jours.

Plusieurs patients sont entrés en institution ou sont décédés. Les personnes de moins de 75 ans ayant bénéficié d'un accompagnement ESA en 2019, ont, pour la majorité, directement intégré l'atelier mémoire des Capucins ou un Accueil de Jour. Elles n'ont donc pas utilisé le groupe comme passerelle.

La formation des aidants

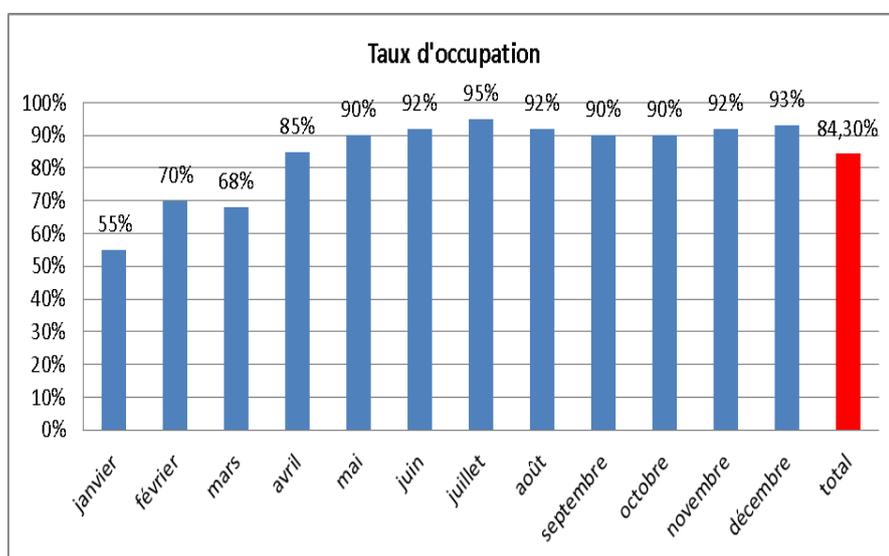


Depuis 2018, des formations financées par l'ARS sont proposées aux aidants. Elles ont pour objectif d'aider l'entourage à mieux comprendre la maladie, mieux communiquer avec son proche, adopter des attitudes et comportements appropriés et connaître les possibilités d'aide.

Globalement, les retours sur la formation sont positifs : atteinte des objectifs de formation, organisation et contenu.

Les aidants expriment une meilleure compréhension de la maladie. Ils évoquent également le sentiment de ne plus être seuls et d'être compris par des personnes vivant des difficultés similaires aux leurs.

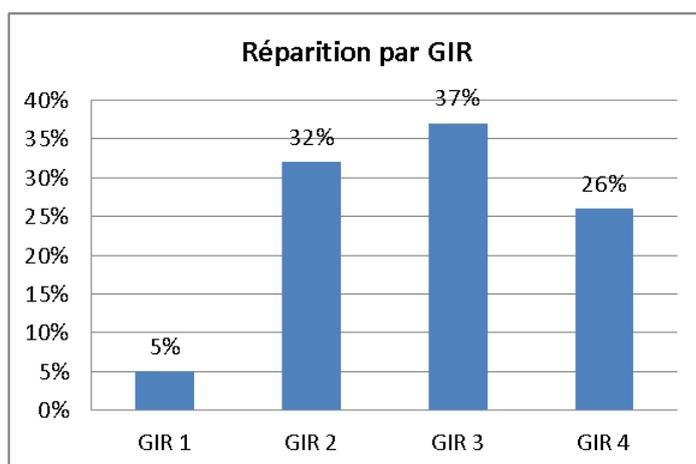
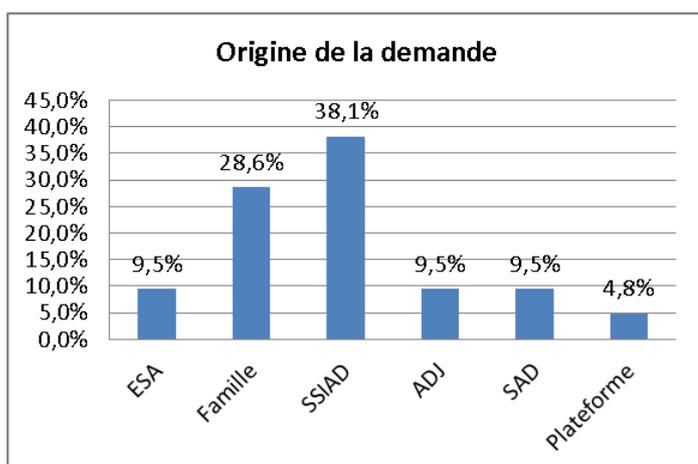
La halte-répît



La plateforme d'accompagnement et de répît a ouvert, le 6 octobre 2018, une nouvelle prestation financée pour 3 ans par la Conférence des financeurs et la fondation Bruneau : la halte-répît.

L'objectif de cette prestation est d'offrir du temps libre à l'aidant en accueillant son proche malade le samedi dans les locaux de l'Accueil de Jour KEJADENN de Plérin.

A la différence de l'accueil de jour, il n'est pas nécessaire d'élaborer un projet thérapeutique pour les personnes malades.



17 personnes ont été accueillies en 2019. Le taux d'occupation moyen est de 84.3%, sachant que l'ouverture de ce service de la plateforme est récent (novembre 2018). En rythme « normal », le taux d'occupation dépasse les 90 % à partir de mai 2019. Les personnes accueillies sont en majorité des bénéficiaires des autres services du réseau (SSIAD, ADJ, SAAD...). Certaines familles ont également pris contact directement, pour une partie, probablement suite aux articles parus dans la presse.

Extension du territoire de l'Equipe Spécialisée Alzheimer

En juillet 2019, nous avons obtenu de l'ARS, l'autorisation d'extension du territoire d'intervention de l'ESA à l'ensemble de l'agglomération de Saint-Brieuc, avec l'attribution de 6 nouvelles places, portant à 16 places notre capacité d'accueil. Cette extension a été menée en partenariat avec le CIAS de Saint-Brieuc Armor Agglomération et le Centre Hospitalier de Saint-Brieuc.



Nous avons calqué le fonctionnement de la nouvelle zone à celui de la zone initiale d'intervention : des temps d'intervention ASG et infirmier coordonnateur pour chaque SSIAD du nouveau territoire, avec l'intervention d'un ou d'une ergothérapeute. Nous avons également retravaillé nos moyens de communication afin de les adapter au nouveau secteur d'intervention, notre territoire étant élargi avec l'intégration de nouveaux partenaires.



Fin novembre 2019, lorsque tout le personnel a été recruté (ASG et ergothérapeute), nous avons organisé des temps de doublon avec l'équipe déjà en poste pour permettre une découverte du dispositif et de son mode de fonctionnement et débiter l'immersion des nouveaux professionnels.

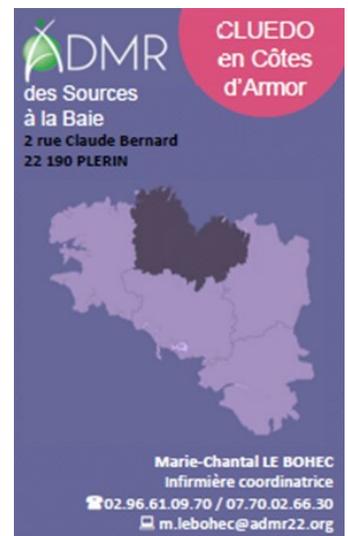
Depuis le printemps 2019, nous avons commencé à recevoir des demandes d'intervention sur la nouvelle zone d'extension. Nous avons donc commencé à développer l'activité à partir de décembre, notamment sur le secteur du SSIAD de Langueux. La montée en charge se fera progressivement début 2020 en lien avec la communication sur le dispositif et en s'appuyant, dans un premier temps, sur les personnes accompagnées par les SSIAD et les SAAD.

Mise en place du dispositif CLUEDO

Le dispositif CLUEDO, **Cellule de Coordination Départementale à destination des sujets jeunes atteints de la maladie d'Alzheimer ou de pathologies apparentées** est issu d'un appel à projet de l'Agence Régionale de Santé qui s'appuie sur le plan d'action régional maladies neurodégénératives 2015/2019.



L'ADMR des sources à la Baie, forte de son expertise de plusieurs années sur la prise en charge des aidés et aidants touchés par une maladie neurodégénérative, à travers ses dispositifs ESA et plateforme de répit, a proposé un projet retenu par l'ARS Bretagne fin 2019 en partenariat avec l'Hôpital Yves Le Foll et l'association neuro-Bretagne.



Les objectifs



Constatant que les personnes de moins de 65 ans touchées par la maladie n'avaient pas les mêmes problématiques, contraintes et attentes que des personnes plus âgées, l'ADMR a développé « un groupe d'accueil des patients les plus jeunes ». La mise en place du dispositif CLUEDO s'appuie sur ces mêmes constats, la prise en charge des personnes plus jeunes répond à d'autres problématiques.

CLUEDO s'adresse aux personnes de moins de 65 ans pour qui un diagnostic a été posé. Les maladies concernées sont : la maladie d'Alzheimer, la démence à corps de Lewy, le syndrome de Benson, la maladie de Huntington, la démence fronto-temporale et la démence vasculaire.

Lancé fin 2019, ce dispositif expérimental est financé pour 3 ans.

SAAD

- ➔ Mettre en œuvre le CPOM avec le Département dans le cadre de l'autorisation portée par la fédération depuis le 1er janvier 2019
- ➔ Poursuivre le déploiement de la démarche qualité (révision des outils et process) et la mise en œuvre des actions définies dans le cadre de l'évaluation interne
- ➔ Finaliser et mettre en œuvre les orientations de l'évaluation externe

Accueil de Jour

- ➔ Mise en œuvre des axes de travail définis dans le cadre de l'évaluation interne (Plérin-Pordic) / de l'évaluation externe (Corlay)
- ➔ Poursuite de la réflexion et des actions sur l'optimisation des taux d'occupation

Centre de Santé Infirmier

- ➔ Ouverture du centre d'Hillion et réorganisation administrative et budgétaire pour chacun des centres (réflexion qui se poursuivra en 2020)
- ➔ Poursuite du projet immobilier (signature prévue de l'acte authentique de vente au 31 juillet 2020) et suivi des travaux
- ➔ Réflexion sur le développement d'action de promotion de la santé et d'une démarche d'éducation thérapeutique

SSIAD

- ➔ Démarrage du travail de construction des outils comptables sur la mise en place des EPRD
- ➔ Réflexion sur la déclinaison du plan d'actions SSIAD piloté par l'ARS Bretagne

ESCAPADE

- ➔ Déploiement du projet de service Equipe Spécialisée Alzheimer (ESA)/de l'extension ESA
- ➔ Elaboration du projet de service de la plateforme de répit
- ➔ Mise en place de la démarche qualité sur la plateforme de répit : questionnaire
- ➔ Développement des outils de communication Escapade, notamment pour la plateforme
- ➔ Déploiement du dispositif CLUEDO
- ➔ Recherche de financements pour la halte-répit et réponses aux appels à projet

En 2019, le service d'aide à domicile est intervenu auprès de 202 personnes en situation de handicap (197 en 2018).

Ces accompagnements ont représenté 28 843 heures d'intervention contre 25 982 heures en 2018. Le nombre d'heures d'intervention a progressé plus rapidement que les années précédentes (+ 13%).

Un peu moins des trois quart des heures (21 179 heures) sont réalisées dans le cadre de la prestation de compensation du handicap (PCH).

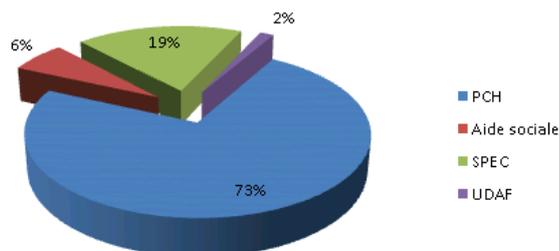
Il s'agit pour les aides à domicile d'assister les personnes dans les actes essentiels de l'existence, à savoir les actes liés à l'entretien personnel (toilette, habillage, alimentation, élimination...), les actes liés aux déplacements (l'aide aux transferts, à la marche, à la manipulation d'un fauteuil roulant...), les actes liés à la participation à la vie sociale (assistance pour la communication et l'aide aux déplacements à l'extérieur du domicile...) mais aussi, dans certaines situations, d'assurer une surveillance propice à la sécurité de la personne.

Les heures financées par l'aide sociale servent à apporter un soutien matériel (entretien du logement et du linge, courses, préparation des repas...) mais également un soutien moral déterminant pour conserver voire récupérer une autonomie et de fait, faire œuvre de prévention. Les 19% d'heures « SPEC » concernent :

- les personnes qui bénéficient de la PCH et qui perçoivent l'aide directement de la MDPH ;
- les personnes qui bénéficient de l'aide sociale et qui perçoivent le complément de ressources versé par la CAF ou la MSA, qui doivent financer les quatre premières heures de services ménagers ;
- les personnes qui financent, à leur charge, le dépassement des plans d'aide accordés.

La caisse UDAF représente les heures que les 5 résidents du dispositif « famille gouvernante » de Saint-Brieuc financent en deçà de la PCH ; que certains financent par l'Allocation Compensatrice Tierce Personne (ACTP) ainsi que les heures de concertation organisées tous les mois.

Répartition des heures



ACCOMPAGNEMENT DU HANDICAP

Orientations 2020

Professionnaliser
les interventions
en formant les
salariés

S'inscrire dans une réflexion
sur les personnes handi-
cappées vieillissantes

LES EFFECTIFS

Effectif habituel (CDI et CDD) au 31 décembre

	2017	2018	2019
Technicien d'intervention Sociale et Familiale	27	23	24
Aide à domicile	141	145	147
Aide-soignante	25	25	26
Infirmière coordinatrice	3	3	3
Cadre de Secteur	1	1	1
Infirmière - CSI	8	8	8
Aide médico-psychologique (ADJ)	6	6	6
Psychologue	1	1	1
Ergothérapeute	1	1	2
Personnel de la fédération	21	22	22
Personnel administratif et agent d'entretien des associations locales	7	7	9
Total	242	242	249

Effectif habituel au 31 décembre en ETP

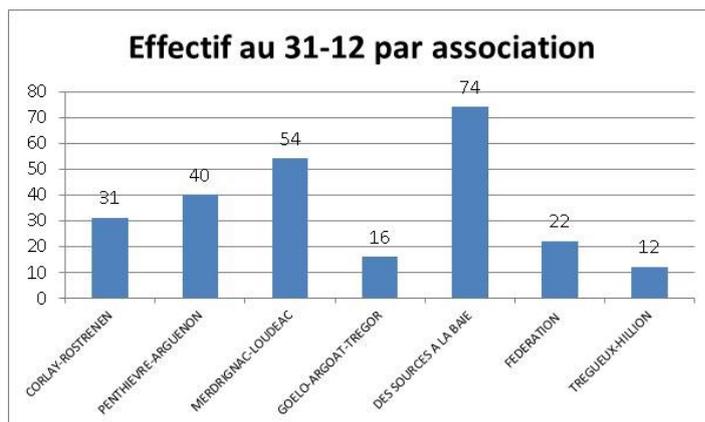
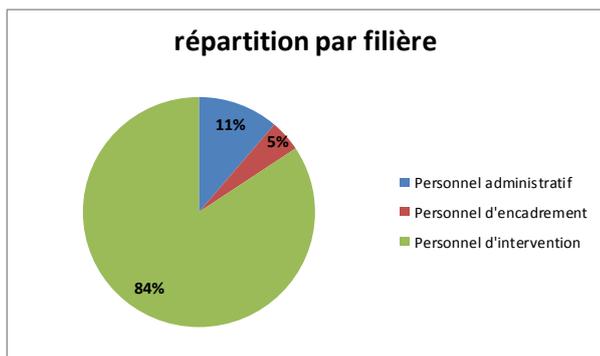
(Total heures contrats CDI et CDD au 31-12 / 151.67)

Catégorie A : agent à domicile
 Catégorie B : employé à domicile
 Catégorie C : aide à domicile, aide-soignant(e), aide médico-psychologique.
 Catégorie D : TISF

Catégorie	Effectif inscrit moyen en ETP au 31/12		
	2017	2018	2019
Aide à domicile	101,68	108,18	114,24
TISF	23,2	19,4	20,25
Aide-soignant SSIAD	19,9	20,04	21,19
Infirmière	7	7	9,92
AMP	6	6	8,33
Administratif	24,53	27,44	25,01
Total	182,31	188,06	198,94

Aides à Domicile	2017		2018		2019	
ETP au 31/12 cat A	30,24	30%	35,36	33%	42,95	38%
ETP au 31/12 cat B	46,94	46%	47,25	44%	45,16	40%
ETP au 31/12 cat C	24,5	24%	25,57	24%	26,13	23%
	101,68		108,18		114,24	

- Au 31/12/19, un nombre de salariés en augmentation par rapport à 2018
- 84% des salariés appartiennent à la filière intervention
- Un effectif moyen en ETP en augmentation lié à la création de nouvelles activités et à l'augmentation des temps de travail des salariés à temps partiels notamment les aides à domicile : 101.68 etp en 2017 / 114.24 etp en 2019



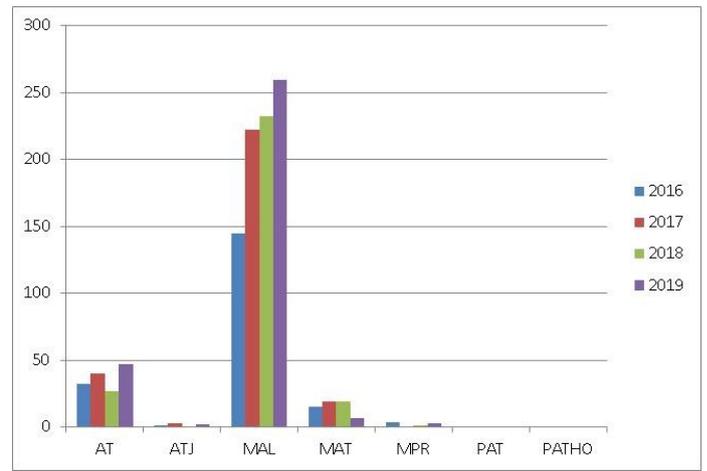
Evolution du nombre d'arrêts de travail



CDI

Motif	2016	%	2017	%	2018	%	2019	%
AT	26	16%	31	14%	24	10%	42	15%
ATJ	1	1%	3	1%	0	0%	2	1%
MAL	117	72%	174	77%	186	81%	231	82%
MAT	15	9%	19	8%	18	8%	7	2%
MPR	4	2%	0	0%	1	0%	1	0%
PAT								
PATHO								
Total	163		227		229		283	

AT : Accident du travail
 ATJ : Accident du trajet
 MAL : Arrêt maladie
 MPR : Maladie professionnelle
 MAT : Arrêt maternité
 PAT : Arrêt paternité
 PATHO : arrêt pathologique



tous contrats

Motif	2016	%	2017	%	2018	%	2019	%
AT	32	16%	40	14%	27	10%	47	15%
ATJ	1	1%	3	1%	0	0%	2	1%
MAL	145	74%	222	78%	232	83%	259	81%
MAT	15	8%	19	7%	19	7%	7	2%
MPR	4	2%	0	0%	1	0%	3	1%
PAT								
PATHO								
Total	197		284		279		318	

Evolution du nombre de jours d'arrêt de travail

Nbre jours arrêts

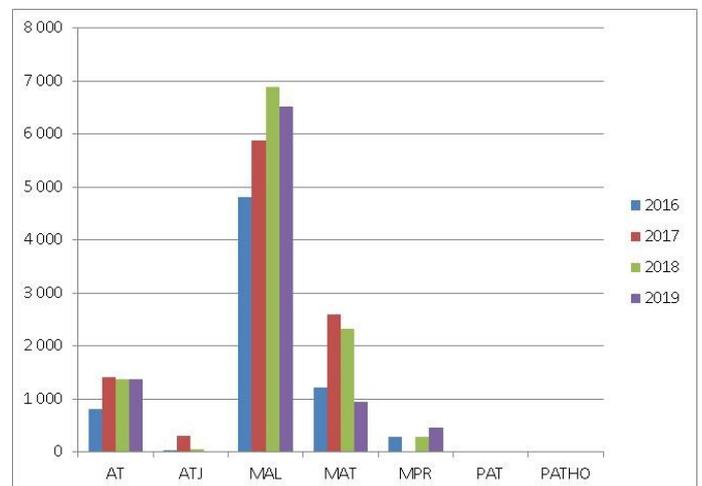
CDI

Motif	2016	2017	2018	2019	%
AT	735	1135	1011	1290	15%
ATJ	27	312	57	9	0%
MAL	4632	5572	6406	6015	70%
MAT	1209	2595	2304	939	11%
MPR	284	0	292	397	5%
PAT					
PATHO					
Total	6887	9614	10070	8650	

- Une augmentation du nombre d'arrêts de travail pour maladie et accidents du travail mais une baisse du nombre de jours d'arrêts par rapport à 2018

Tous contrats

Motif	2016	2017	2018	2019	%
AT	817	1405	1381	1367	15%
ATJ	27	312	57	9	0%
MAL	4816	5874	6886	6524	70%
MAT	1209	2595	2325	939	10%
MPR	284		292	462	5%
PAT					
PATHO					
Total	7153	10186	10941	9301	



2019

Arrêt Maladie MAL

	Fédération	Région	Global
Nombre moyen de jours d'arrêt par salarié ayant travaillé sur l'année	16,10	18,70	21,40
Nombre moyen de jours d'arrêt par salarié arrêté au moins une fois	42,90	46,80	52,40
Ratio nombre salariés arrêtés au moins un fois / nombre salariés	37,53%	39,91%	40,73%

Maladie professionnelle MPR

	Fédération	Région	Global
Nombre moyen de jours d'arrêt par salarié ayant travaillé sur l'année	1,10	1,10	1,10
Nombre moyen de jours d'arrêt par salarié arrêté au moins une fois	154,00	125,90	153,30
Ratio nombre salariés arrêtés au moins un fois / nombre salariés	0,74%	0,84%	0,75%

Arrêt Maladie MAL

	Fédération	Région	Global
Nombre moyen de jours d'arrêt par salarié ayant travaillé sur l'année	16,60	19,60	21,00
Nombre moyen de jours d'arrêt par salarié arrêté au moins une fois	43,30	50,80	52,20
Ratio nombre salariés arrêtés au moins un fois / nombre salariés	38,41%	38,65%	40,19%

Maladie professionnelle MPR

	Fédération	Région	Global
Nombre moyen de jours d'arrêt par salarié ayant travaillé sur l'année	0,70	0,90	1,10
Nombre moyen de jours d'arrêt par salarié arrêté au moins une fois	292,00	133,30	155,50
Ratio nombre salariés arrêtés au moins un fois / nombre salariés	0,24%	0,69%	0,69%

Arrêt Maladie MAL

	Fédération	Région	Global
Nombre moyen de jours d'arrêt par salarié ayant travaillé sur l'année	14,50	18,40	20,30
Nombre moyen de jours d'arrêt par salarié arrêté au moins une fois	40,00	48,00	51,80
Ratio nombre salariés arrêtés au moins un fois / nombre salariés	36,30%	38,37%	39,19%

Maladie professionnelle MPR

	Fédération	Région	Global
Nombre moyen de jours d'arrêt par salarié ayant travaillé sur l'année	0,00	0,90	1,10
Nombre moyen de jours d'arrêt par salarié arrêté au moins une fois	0,00	124,70	154,60
Ratio nombre salariés arrêtés au moins un fois / nombre salariés	0,00%	0,72%	0,69%

2018

2017

- Des données concernant les arrêts maladie meilleures qu'au niveau régional et national hormis pour la maladie professionnelle
- Une majorité d'arrêts de courte durée (49%)
- Une durée moyenne d'arrêt en baisse (28 jours en 2017—24 jours en 2019)

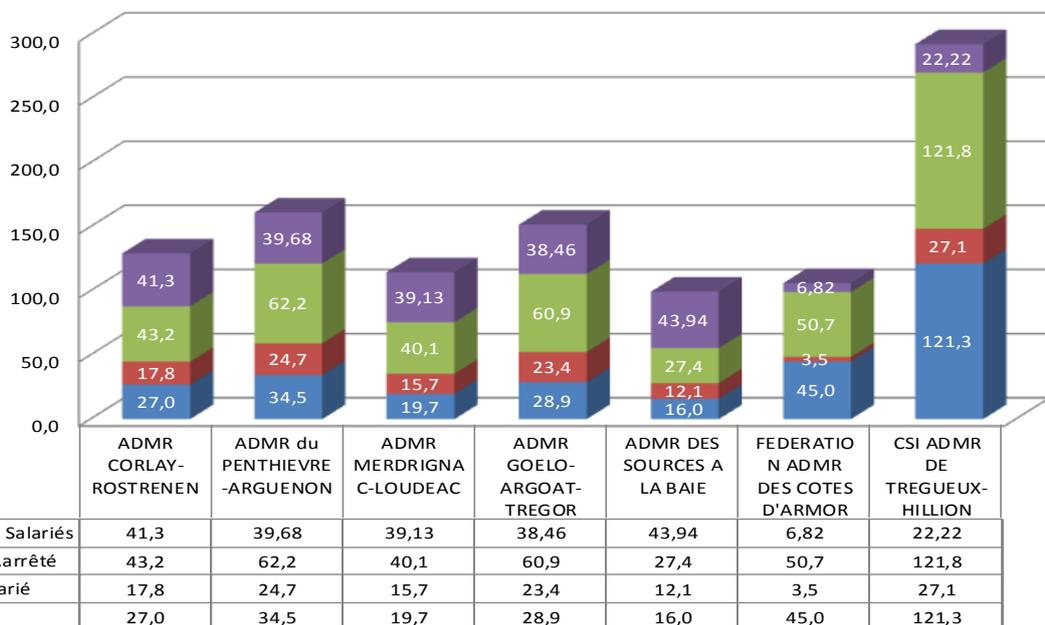
Durée moyenne d'un arrêt

	2017	2018	2019
MAL	28	26	24
MPR		313	43
AT	42	34	31
ATJ	123		5

Taux arrêts courte durée (<7j)

	2017	2018	2019
MAL	39%	47%	49%
MPR		0%	0%
AT	15%	19%	23%
ATJ	33%		100%

maladie : répartition par association



Les accidents du travail

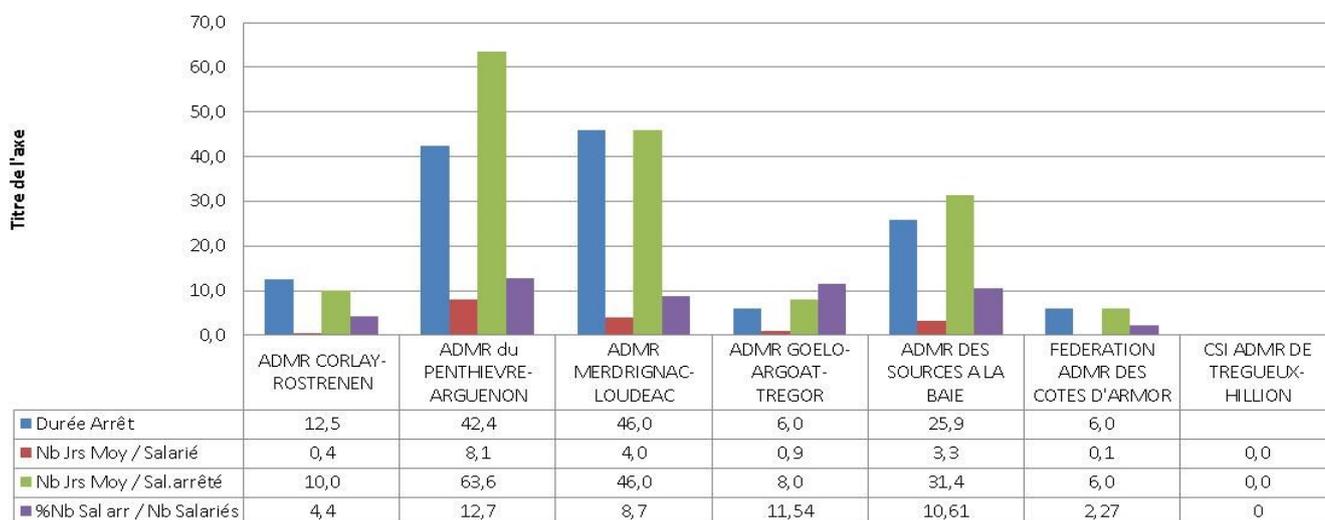
2019

	Fédération	Région	Global
Nombre moyen de jours d'arrêt par salarié ayant travaillé sur l'année	3,40	4,00	4,50
Nombre moyen de jours d'arrêt par salarié arrêté au moins une fois	38,00	51,90	62,00
Ratio nombre salariés arrêtés au moins un fois / nombre salariés	8,89%	7,72%	7,29%
Indice de Fréquence (nbre d'AT pour 1 000 salariés)	116,00	87,30	76,70
Taux de Fréquence (nbre d'AT par 1 000 000 d'heures travaillées)	130,50	100,50	92,00
Taux de Gravité (nbre jours AT pour 1 000 heures travaillées)	2,70	3,50	3,90

-Des données concernant les accidents du travail meilleures qu'au niveau régional et national concernant le nombre de jours mais moins bonnes sur les ratios, les indices et taux de fréquence
-Une dégradation des taux sur le 22 par rapport à 2018 (indice et fréquence)

Accident travail AT				2018		
		Fédération	Région	Global		
Nombre moyen de jours d'arrêt par salarié ayant travaillé sur l'année		3,30	3,60	4,00		
Nombre moyen de jours d'arrêt par salarié arrêté au moins une fois		47,60	48,40	58,70		
Ratio nombre salariés arrêtés au moins un fois / nombre salariés		7,00%	7,39%	6,89%		
Indice de Fréquence (nbre d'AT pour 1 000 salariés)		65,20	77,00	69,60		
Taux de Fréquence (nbre d'AT par 1 000 000 d'heures travaillées)		75,90	89,30	83,80		
Taux de Gravité (nbre jours AT pour 1 000 heures travaillées)		2,20	2,90	3,40		
Accident travail AT				2017		
Nombre moyen de jours d'arrêt par salarié ayant travaillé sur l'année		3,50	3,50	3,90		
Nombre moyen de jours d'arrêt par salarié arrêté au moins une fois		38,00	50,00	58,60		
Ratio nombre salariés arrêtés au moins un fois / nombre salariés		9,14%	6,91%	6,60%		
Indice de Fréquence (nbre d'AT pour 1 000 salariés)		98,80	67,50	66,00		
Taux de Fréquence (nbre d'AT par 1 000 000 d'heures travaillées)		114,10	77,40	80,20		
Taux de Gravité (nbre jours AT pour 1 000 heures travaillées)		2,50	2,90	3,20		

accidents du travail : répartition par association



3 associations sont particulièrement concernées par les accidents du travail (indice et taux de fréquence):

- Penthievre Arguenon
- Goëlo Argoat Trégor
- Des sources à la baie

	Indice Fréquence	Taux Fréquence	Taux Gravité
ADMR CORLAY-ROSTRENIEN	43,5	42,3	0,30
ADMR du PENTHIEVRE-ARGUENON	190,5	224	6,2
ADMR MERDRIGNAC-LOUDEAC	87	106,9	3,3
ADMR GOELO-ARGOAT-TREGOR	153,8	190,5	0,9
ADMR DES SOURCES A LA BAIE	151,5	174,8	3,1
FEDERATION ADMR DES COTES D'ARMOR	22,7	30,5	0,2
CSI ADMR DE TREGUEUX-HILLION	0	0	0
moyenne 22	116	130,5	2,7

MOBILITÉ

Nombre de contrats signés en 2018 (hors CDD R)

	2017		2018		2019	
cdi	43	52%	42	49%	67	74%
cdd	40	48%	44	51%	24	26%
autres	0	0%		0%	0	0%
salariés de plus de 45 ans	22	27%	23	27%	25	27%
total	83		86		91	

	nbre	aide à domicile	%
CDDR	183	134	73%
CDD	24	13	54%
CDI	67	42	63%
	274	189	69%

Motifs de départ

- Augmentation des recrutements en CDI à mettre en corrélation avec l'augmentation du nombre de démissions (+5) mais surtout liée à la politique de recrutement qui privilégie les embauches pérennes

	2017		2018		2019	
démission	19	49%	25	54%	30	54%
rupture conventionnelle	2	5%	4	9%	4	7%
rupture période essai	4	10%	4	9%	10	18%
licenciement pour motif disciplinaire	0	0%	4	9%	1	2%
licenciement pour inaptitude	5	13%	2	4%	5	9%
licenciement pour motif économique	0	0%	0	0%	0	0%
départ à la retraite	6	15%	7	15%	5	9%
mise à la retraite	0	0%	0	0%	0	0%
autres motifs	3	8%	0	0%	1	2%
total	39		46		56	

- 56 départs contre 46 en 2018 (plus de démissions)
- Le taux de turn-over est important dans la catégorie A (aide à domicile).
- Une politique renforcée de passage des salariés en CDD en CDI : 15 personnes en CDD passées en CDI.
- Le temps de travail moyen annuel est passé de 104.91 heures mensuelles en 2017 à 108.03 heures en 2019.
- Un nombre de CDDR fortement en diminution en 2019 : 204 contre 393 en 2018.

La moyenne d'âge des salariés est élevée.

Les salariés de + de 45 ans représentent 52.2% de l'effectif CDI.

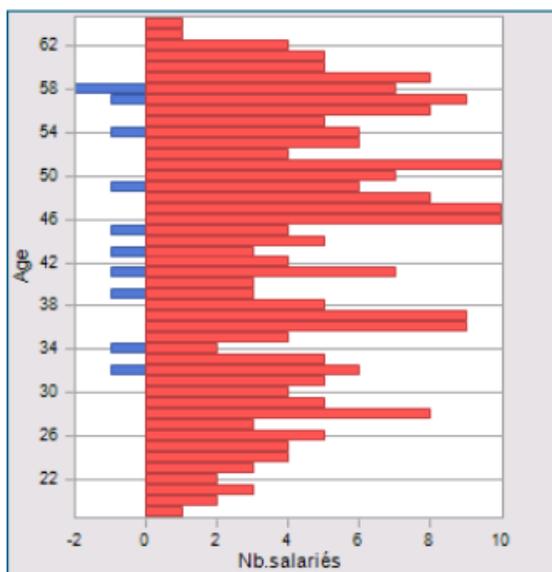
Le défi dans les années à venir sera d'une part, d'accompagner les fins de carrière notamment sur le registre des conditions de travail et de la santé au travail, d'autre part, d'anticiper les départs à la retraite dans un contexte de recrutement déjà très tendu pour les poste d'aides à domicile.



Pyramide au 31/12/19 (CDI/CDD, CDDR non comptabilisés) sur les contrats prestataires **TOUT LE PERSONNEL**

Ce tableau est traité pour tous les types de contrats prestataires CDI et CDD (hors CDDR), présents au 31/12 de l'année.

Grille	16-18 ans	19-25 ans	26-34 ans	35-44 ans	45-54 ans	55-59 ans	60-65 ans	+ 65 ans	Total
A		4	12	8	20	11	4		59
B		5	10	18	17	6	3		59
C		3	11	13	23	12	4		66
D		6	6	5	6	8	4		35
E		1	4	10	4	1	1		21
F					2	1			3
G			2	1	1				4
H					1				1
X						1			1
Total		19	45	55	74	40	16		249
%		7,6%	18,1%	22,1%	29,7%	16,1%	6,4%		



Part des 45 ans et + : 52,2%

Part des 55 ans et + : 22,5%

Simulation départs retraite CDI (62ans)

	2020	2021	2022
Nb. salariés	5	5	8

LA FORMATION

Personnel	Somme de Nombre d'inscrits	Moyenne de Durée en jours
AD	82	2,04
administratif	32	1,25
AMP	8	2,00
AS	30	1,50
Bénévole	2	2,00
Ergo	1	1,00
Ergothérapeute	1	1,00
Infirmier	2	2,00
Psychologue	1	1,00
TISF	14	2,67
Total général	173	1,69

36 formations organisées en 2019

Ces formations ont concerné 173 personnes (en cumul) pour 326 jours de formation (2285 heures)

Intitulé formation	personnel intervention										Total général
	AD	TISF	AMP	AS	ergo	Infirmier	Psychologue	administratif	Bénévole		
Accompagnement des parents en situation d' handicap psychique		7									7
Accompagner aidants familiaux	4										4
Accompagner la fin de vie	7										7
Acteur Prévention Secours - Formation Initiale	4	1		1							6
Analyse pratique	16										16
Approche de la maladie d'Alzheimer	6										6
Approche des Conduites Addictives	1	6		1							8
Aromathérapie						2					2
Colibri - formation RH et Paye								1			1
Confidentialité et confiance	4										4
Durée du travail								1			1
Engager une démarche GPEC								1			1
Exercer la fonction employeur en tant qu'administrateur d'une association									1		1
Gérer ses émotions face aux conflits	3										3
Gestes et postures	8		1	6							15
Gestion du temps de travail								1			1
Intervenir au domicile	10										10
La réforme de la formation professionnelle								1			1
La Réforme du Plan Comptable								1			1
Mediateam					1		1	1			3
Mettre en place un atelier olfactif				2							2
Nomenclature Actes Infirmiers HAD								1			1
NSI Philia Tel								2			2
Nutrition chez la personne âgée	5										5
Présider une association									1		1
Prévention risque routier				12							12
Protection des données								8			8
Repérer un gérer les situations d'agressivité dans l'intervention à domicile	6			2				1			9
Stimulation du corps pour prévenir la dépendance physique	3										3
Stimuler le corps dans la vie quotidienne des personnes accompagnées	5										5
Analyse de la Pratique accueil de jour			6								6
Colibri modèle de documents								2			2
NSI- Module de Bienvenue								3			3
Stimulation sonore et sensorielle des seniors				6	1						7
NSI - Requeteur NEVIS								8			8
L'animation en structure accueillant des personnes âgées			1								1
Total général	82	14	8	30	1	2	1	32	2		173
											134
											77%

Nombre de réunions : 12

LE DIALOGUE SOCIAL

Le dialogue social s'exerce sous l'égide de la fédération ADMR 22 dans le cadre d'une Unité Economique et Sociale créée et reconnue par le tribunal d'instance en 1984. Les travaux validés par l'instance ont porté en 2019 sur les points et process suivants :

2019

Pour rappel 2018

ORGANISATION DES ENTRETIENS PROFESSIONNELS-ACTIVITE

convocation EA EP /courrier envoi synthèse EA EP/ convocation EA EP

Grille entretien EA/Guide EA responsable employeur/Envoi synthèse EA/Guide entretien EA salarié/Convocation EP/Envoi synthèse EP

grille entretien professionnel/synthèse EP/Guide pratique entretien professionnel/Guide pratique entretien professionnel responsable employeur/Synthèse entretien EA

GESTION DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

demande de formation individuelle/tableau récapitulatif des demandes de formation collectives/guide des dispositifs de formation salariés/guide des dispositifs de formation responsables/compte personnel de formation

GESTION DES NOTES DE FRAIS (HORS INTERVENTION)

modèle note de frais/Tableau des distances entre sites

GESTION DES SALAIRES

calendrier des salaires et frais/modèle demande acompte convention avance sur salaire/recu avance sur salaire/sur frais convention avance sur frais professionnels

GESTION DES CONGÉS

Autorisation Congés-Absence-recupération/tableur de suivi forfait cadres

GESTION DES DÉPASSEMENTS HORAIRES-RÉCUPÉRATION

fiche de dépassement horaire

DROIT D'EXPRESSION

compte rendu droit d'expression/modèle de réponse Fd droit d'expression

INCENDIE

fiche évaluation exercice incendie/liste des salariés formés évacuation incendie/Consignes incendie d'évacuation PLERIN/ Consignes incendie équipiers d'intervention PLERIN

SIGNALEMENT ÉVÈNEMENTS INDÉSIRABLES

Fiche de signalement des évènements indésirables /Fiche de signalement des évènements indésirables graves associés à des soins (EIGS)

affiche maltraitance

SIGNALEMENT DE MINEUR(S) EN DANGER OU EN RISQUE DE DANGER

FICHE INFORMATION situation préoccupante/fiche signalement repérer une situation préoccupante

PROTOCOLE DECES

VALIDATION DES PV PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Accords :

- Modulation personnel intervention (accord octobre 2019)

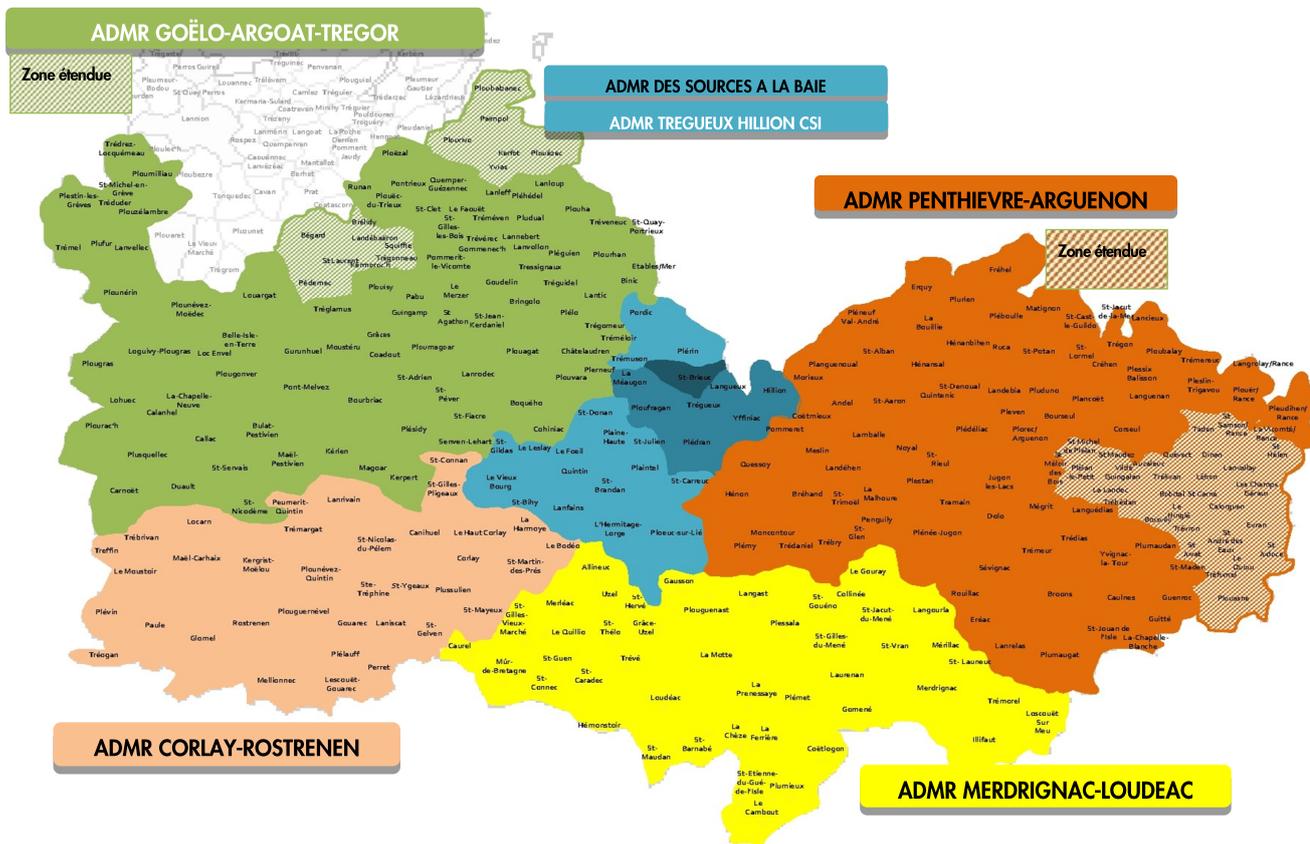
- Rédaction du règlement intérieur de l'instance CSE
 - Mise en place de bons de délégations / rédaction et validation d'un guide d'utilisation pour les élus
 - Présentation du rapport annuel des conditions de travail à partir de nouveaux indicateurs
 - Rédaction d'une procédure sur la déclaration et la gestion des accidents du travail / création des outils de signalement et de suivi
 - Mise en place du registre des accidents bénins avec autorisation de la CARSAT
 - Rédaction des process de visites de sites par les élus/ mise en place de la trame de suivi des visites
 - Création du document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels
 - Mise en place de registres de sécurité sur les sites et rédaction de la procédure de mise à jour et de suivi
 - Mise en place des trousseaux à pharmacie sur les différents sites et rédaction de la procédure de mise à jour et de suivi
 - Rédaction d'une procédure d'entretien des espaces collectifs et des matériels notamment utilisés pour la restauration des salariés
 - Rédaction d'une procédure de signalement des dangers graves et imminents
 - Mise en place du registre danger grave et imminent
- Rédaction d'un procédure sur le droit de retrait

Accords :

- Modalités de prise des congés négociées en 2018 et signées en 2019 (accord du 28/01/2019)
- Modulation TISF négociée en 2018 et signée en 2019 (accord du 28/02/2019)

Sur la base d'un diagnostic élaboré, présenté et validé par les instances du réseau début 2018, nous avons engagé une profonde réorganisation de notre réseau qui a conduit au regroupement des associations par EPCI. De 20 associations début 2018, nous avons finalisé les opérations de fusions fin décembre, pour passer à 6 associations (et la fédération) au **1er janvier 2019**. Sur l'année, le réseau s'est structuré dans le cadre de cette nouvelle configuration départementale :

La réorganisation du réseau ADMR



Développement des actions

Le développement des actions et le positionnement sur les appels à projet/candidature a fait l'objet d'une mobilisation importante de la direction, en collaboration avec les associations.

année	financeurs	actions
2019	Conseil départemental CNSA	analyse de la pratique aides à domicile
2019	Conseil départemental CNSA	renforcement des regroupements en cours
2019	Conseil départemental CNSA	Optimisation des outils informatiques : mise en place du géocodage
2018/2019	conférence des financeurs	halte répit : poursuite de l'action
2019	Union Nationale ADMR	accompagnement restructuration
2019	conférence des financeurs/Fondation Bruneau	ateliers nutrition pour les aidants
2019	CAF : action collective	préparer son retour à la maison après une naissance
2018/2019	conférence des financeurs	vis l'âge Merdrignac : poursuite de l'action
2019	ARS	Extension des places ESA (+ 6)
2019	ARS	Dispositif CLUEDO
2019	ARS	Réponse en lien avec le CIAS Saint Briec Armor Agglomération (porteur) sur la création d'une équipe ESA SEP PARKINSON
2019	Neuro Bretagne	Education thérapeutique
2019	Conseil départemental 22	Candidature SAAD dans le cadre du décret de préfiguration

**Communication
Information**

En 2018, nous avons décliné la **loi informatique et libertés** en désignant un binôme salarié/bénévole respectivement « Relais Informatique et Libertés » (RIL) et « Bénévole Informatique et Libertés » (BIL), afin de relayer la mission Correspondant informatique et libertés National ADMR.

Janvier : Déclinaison des nouveaux outils de communication nationale : nouveau logo/nouveaux pôles d'activité.



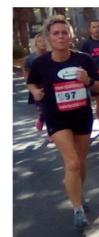
Février/Juillet : Participation financière à la campagne de communication 2019 de l'ADMR au niveau national.

Mars : L'Uriopss Bretagne, avec le soutien d'AG2R La Mondiale, de la Banque populaire Grand Ouest et de l'ARS Bretagne, a produit avec ses adhérents dont l'ADMR 22, **un film visant à promouvoir le secteur des personnes âgées et les métiers du grand âge : "En Avant Toute !"**. Monsieur B, aidant ainsi que Anne-Marie LEIGNIEL aide-soignante intervenant à domicile ont participé au tournage en 2019.

Octobre : Accueil et partage d'expérience avec une délégation polonaise de Warmie-Mazurie dans le cadre d'un partenariat initié par le département 22 qui vise à développer des solutions afin de prévenir les situations de maltraitance.



TEAM ADMR 22
FOULEES BRIOCHINES 2019
6 OCTOBRE 2019



Mai : Participation de l'ADMR à la journée départementale des sages femmes pour promouvoir les actions auprès des familles

Octobre : Equipe ADMR 22 aux foulées Briochines.

Gestion comptable

- Intervention de la **SAGES**, société d'expertise comptable de l'ADMR :
 - Appui à l'élaboration du budget CPOM avec le conseil départemental sur 5 ans
 - Optimisation des paramétrages de l'outil comptable
 - Refonte des modalités d'établissement des budgets de la fédération : révision des procédures de répartition des refacturations et des cotisation / révision de la péréquation.

Les conclusions et perspectives ont été présentées au Conseil d'administration de décembre 2019 pour une mise en œuvre à compter de 2020.

- Mise en place du **prélèvement à la source** /paramétrage des données relatives à la **TVA**, par l'équipe du pôle ressources

- Restitution en mars des conclusions de la **commission de révision ADMR nationale**.

DES DÉPARTS, DES ARRIVÉES ET DES FONCTIONS QUI ÉVOLUENT :

Gestion des ressources humaines

↳ **Hélène ARANDA** a remplacé Gwenola LE NENAON en qualité de responsable du pôle ressources. Le poste a été repensé en y intégrant la dimension Ressources Humaines (supervision)

↳ **Tiphaine GASTARD** a remplacé Rosemarie LE LOUARN en qualité de conseillère technique RH (poste de cadre initialement, revu dans le cadre de la nouvelle organisation des fonctions)

↳ **Saïg HAMON** a remplacé Claire AVIGNON en qualité de responsables des activités (et non plus seulement responsable du pôle famille). Le poste a évolué : passe de 0.85 etp à 1 etp, financé dans le cadre des nouvelles actions développées.

↳ **Margot CHEREL** a remplacé Géraldyn TREHORET en qualité d'assistante facturation

↳ **Selda SOLAK** a rejoint l'équipe en remplacement partiel d'Annie-Claire STEPHAN, en qualité d'aide-comptable

↳ **Caroline BARBOT** a remplacé Aurélie LE NOXAIC en qualité d'assistante de direction. Augmentation du temps de travail (0.90 à 1 etp)

LA POURSUITE DE LA FORMALISATION DES PROCESS RH

L'accent a été mis cette année sur la formalisation des process RH (entretiens, formation, congés etc...). Une formation à destination des bénévoles et des professionnels a été organisée en décembre pour la mise en œuvre de ces nouvelles procédures.

Mise en œuvre du nouveau plan de formation avec l'OPCO Cohésion sociale (UNIFORMATION).

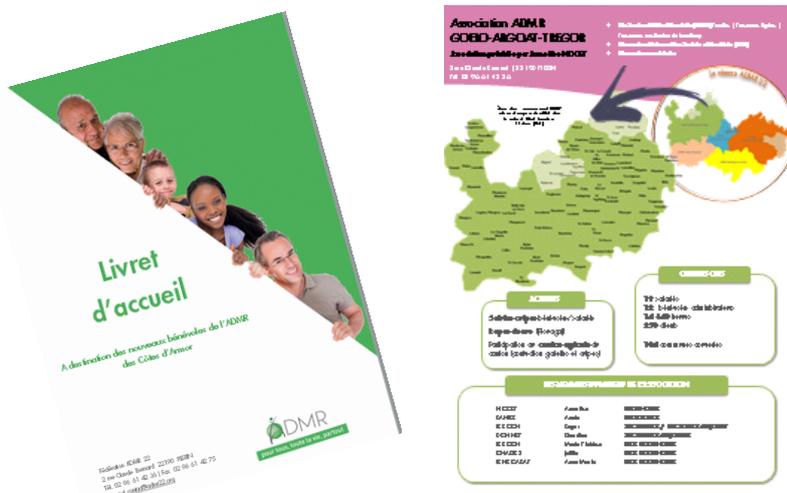
Bénévolat Vie statutaire

Organisation d'une réunion avec les nouveaux bénévoles (septembre)

Présentation : **du réseau et des services ADMR**, des actions de l'ADMR au niveau national et des valeurs de l'ADMR

- Organisation du réseau : national, régional, départemental, local
- Les chiffres clés d'activité
- nombre associations, salariés, bénévoles /Les services ADMR 22
- La fusion des associations en 2018/Nouvelle carte des associations
- Les associations locales : les organes de gestion
- Devenir adhérent ADMR/Devenir bénévole ADMR : conditions, avantages, missions, accompagnement

Création d'outils : Le livret d'accueil / Une fiche de présentation des associations.



Dans le cadre d'un financement CNSA/Conseil Départemental, nous avons obtenu un soutien pour poursuivre et **finaliser la restructuration du réseau associatif et le développer**, sur 2019 et 2020. La mission :

Point 1° Finalisation des documents de gestion :

- Documents de délégation au sein de chaque Conseil d'Administration (réalisé en 2019)
- Référentiel Fédération/association et conventions de mandat de gestion (réalisé en 2019)
- Validation des fiches de mission bénévoles, statutaires et opérationnelles (réalisé en 2019)

Point 2° Mise en place des commissions

- Rédaction d'une procédure sur les commissions (qui, quoi, comment ?) en 2020
- Mise en place de la commission bénévolat-communication en 2019

Point 3° Plan d'action bénévolat (2020)

- L'animation locale
- Recrutement de nouveaux bénévoles :
 - Autodiagnostic et plan d'actions pour le recrutement de nouveaux bénévoles
 - Elaboration de la procédure de recrutement de nouveaux bénévoles et les outils :
 - Recensement des besoins / Rédaction de l'Offre de mission
 - Elaboration de la convention de bénévolat/ Les moyens de l'animation du bénévolat

En novembre 2019, l'union nationale ADMR a voté une **modification des statuts et des règlements intérieurs** des différentes entités. Ces documents seront mis à l'approbation de l'assemblée de la fédération en 2020.

Engagement bénévole

- ➔ Développement d'une stratégie départementale de mobilisation de nouveaux bénévoles, de formation et de valorisation de leurs actions sur les territoires
- ➔ Relance des commissions fédérales
- ➔ Mise en œuvre d'un plan de développement de l'engagement bénévole

Suivre mais aussi anticiper les enjeux du secteur

- ➔ Ségur de la Santé
- ➔ Loi grand âge autonomie
- ➔ La participation des usagers

Développement et diversification des actions

- ➔ Poursuite de la diversification des actions
- ➔ Positionnement sur des appels à projet
- ➔ Réflexion sur le mécénat

Gestion des ressources Humaines

- ➔ Mettre en œuvre les entretiens professionnels et d'activité
- ➔ Mener un projet de développement du tutorat et de valorisation des métiers en lien avec les centres de formation
- ➔ Mettre en place des actions d'amélioration des conditions de travail

Gestion comptable

- ➔ Finaliser le travail engagé sur les procédures de refacturation et le paramétrage des outils pour analyser plus finement les dépenses par activité et associations (entrée analytique)

Actif Bilan	Brut	Dépréciation	31/12/2019	31/12/2018
Frais d'établissement	13 260	-2 652	10 608	0
Autres immos incorporelles	3 685	-3 684	1	1
Avances et acptes / imm. inc. et Av et acptes	0	0	0	0
Ss tot Immos Incorporelles	16 945	-6 336	10 609	1
Terrains	13 470	-3 111	10 359	10 359
Constructions	1 001 812	-515 884	485 929	536 097
Instal. techn., mat. et out.	5 119	-5 119	0	0
Autres immos corporelles	133 612	-111 395	22 217	25 492
Immobilisations en cours et Av et acptes	0	0	0	0
Ss tot Immos Corporelles	1 154 013	-635 509	518 504	571 948
Participations et Créances rattachées particip.	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	15 480	0	15 480	15 240
Prêts	0	0	0	0
Autres immos financières	1 898	0	1 898	1 898
Ss tot Immos Financières	17 378	0	17 378	17 138
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)	1 188 336	-641 845	546 491	589 087
Comptes de liaison	0	0	0	0
TOTAL COMPTES DE LIAISON (II)	0	0	0	0
Matières premières, approv.	0	0	0	0
Autres approvisionnements	0	0	0	0
En cours prod. Biens et services	0	0	0	0
Produits intermédiaires et finis	0	0	0	0
Marchandises	0	0	0	0
Ss tot Stocks	0	0	0	0
Avances et acomptes sur cmdes	0	0	0	0
Créances redevables et comptes rattachés	12 678	0	12 678	16 131
Autres créances	700 425	0	700 425	750 631
<i>Dont : associations locales ADMR</i>	231 429		231 429	217 493
<i>Débiteurs divers</i>	389 807		389 807	432 026
<i>Produits à recevoir</i>	70 286		70 286	101 113
<i>Avoirs non reçus</i>	8 903		8 903	
Valeurs mobilières de placement	1 724	-2	1 722	1 724
Disponibilités	282 721		282 721	282 524
Charges constatées d'avance	10 217		10 217	49 009
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	1 007 766	-2	1 007 764	1 100 020
Charges à répartir	0		0	0
Primes de remboursement oblig.	0		0	0
Ecarts conversion actif	0		0	0
TOTAL GENERAL ACTIF (I + II + III)	2 196 102	-641 847	1 554 255	1 689 107

Passif Bilan	31/12/2019	31/12/2018
Fonds associatifs sans droit de reprise	0	0
Fonds associatifs avec droit de reprise	0	0
Dons et legs	0	0
Subventions d'investissement	0	0
Ss tot Fonds Associatifs	0	0
Excédent affecté investissement	0	0
Réserves de compensation	316 433	400 024
<i>dont hors CPOM-CD</i>	511 238	594 830
<i>dont CPOM-CD</i>	-194 805	-194 805
Excédent affecté couverture BFR	0	0
Autres réserves	0	0
Ss tot Réserves	316 433	400 024
Report à nouveau (gestion non contrôlée)	-1 277	-1 277
Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposables aux financeurs	0	0
Résultat sous contrôle des tiers financeurs	87 816	0
Dépenses non opposables aux tiers financeurs	0	0
RESULTAT DE L'EXERCICE (excédent ou déficit)	130 533	4 225
Subventions d'investissements sur biens non renouvelables	0	0
Ss tot RAN et résultat	217 072	2 948
Couverture du besoin en fonds de roulement	0	0
Amortissements dérogatoires et provisions pour renouvellement des immobilisations	0	0
Réserves des plus-values nettes d'actif	0	0
Droit des propriétaires (immobilisations grevées de droits)	0	0
Autres provisions	0	0
Ss prov Réglementées	0	0
TOTAL FONDS PROPRES (I)	533 505	402 972
Comptes de liaison	0	0
TOTAL COMPTES DE LIAISON (II)	0	0
Provisions pour risques	28 413	22 707
Provisions pour charges	0	0
Fonds dédiés sur subv fonct	0	0
Fonds dédiés sur autres ress	0	0
TOTAL PROVISIONS ET FONDS DEDIES (III)	28 413	22 707
Emp. & dettes / Ets Credit (6)	490 070	546 127
Emp. & dettes fin. divers	2 617	4 244
Avances et acomptes reçus / cm des	0	0
Redevables créditeurs	0	0
Dettes fournisseurs	67 678	76 196
Dettes fiscales et sociales	317 848	341 211
Dettes sur immobilisations	0	0
Autres dettes	114 125	295 649
<i>dont associations locales</i>	79 529	187 531
<i>dont créditeurs divers</i>	29 679	103 211
<i>dont charges à payer</i>	4 917	4 907
Produits constatés d'avance	0	0
TOTAL DETTES (IV)	992 337	1 263 428
Ecart conv. passif (V)	0	0
TOTAL GENERAL PASSIF (I + II + III + IV + V)	1 554 255	1 689 107
Renvois :		
(6) Dont concours bancaires	0	0

PRODUITS	31/12/2019	31/12/2018	%V°2019/2018	V°2019/2018
Ventes de marchandises	342	665	-48,6%	-323
Production vendue, services	130 110	112 026	+16,1%	18 084
Production vendue, divers	57 342	49 518	+15,8%	7 824
Production stockée ou déstockage de production	0	0		
Production immobilisée	0	0		
Dotations et produits de tarification	0	0		
Subventions d'exploitations et participations	45 886	31 636	+45,0%	14 250
Reprises sur amort, dépréciations et provisions	0	21 538		
Transferts de charges	8 814	11 985	-26,5%	-3 171
Autres produits	914 950	903 797	+1,2%	11 153
Produits d'exploitation (I)	1 157 444	1 131 165	+2,3%	26 278
De participations et des immobilisations financières	0	0		
Revenus des valeurs mobilières de placement, et c	769	557	+38,1%	212
Reprises sur provisions	0	0		
Transferts de charges	0	0		
Différences positives de change	0	0		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières	0	0		
Produits financiers (II)	769	557	+38,1%	212
Pcits excep. sur opérations de gestion	0	0		
Pcits excep. sur exercices antérieurs	0	0		
Pcits excep. sur opérations en capital	0	0		
Reprises sur provisions	0	0		
- destinées à la couverture du EFR	0	0		
- pour renouvellement des immobilisations	0	0		
- pour réserve des plus-values nettes d'actif	0	0		
- sur autres provisions réglementées	0	0		
Report des ressources non utilisées des ex. antérie	0	0		
Transferts de charges	0	0		
Produits exceptionnels (III)	0	0		
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III)	1 158 213	1 131 722	+2,3%	26 491

CHARGES	31/12/2019	31/12/2018	%V2019/2018	V2019/2018
Achats de marchandises	0	0		
Variation de stock/ Achats de marchandises	0	0		
Achats de matières premières et fournitures	0	0		
Variation de stock/ Matières premières et fournitures	0	0		
Achats d'autres approvisionnements	0	188		
Variation de stock/ Autres appro.	0	0		
Achats non stockés de matières et fournitures	20 016	23 382	-14,4%	-3 366
Services extérieurs et autres	226 451	233 268	-2,9%	-6 817
Impôts, taxes et versements assimilés :	0	0		
- sur rémunérations	32 320	37 667	-14,2%	-5 347
- autres	895	1 097	-18,4%	-201
Charges de personnel :	0	0		
- salaires et traitements	478 899	512 451	-6,5%	-33 552
- charges sociales	180 949	234 249	-22,8%	-53 301
Dotations aux amortissements :	0	0		
- des immobilisations	56 360	58 319	-3,4%	-1 958
- des charges d'exploitation à répartir	0	0		
Dotations aux dépréciations et aux provisions :	0	0		
- sur actif circulant	0	0		
- pour risques et charges d'exploitation	8 358	0		
Autres charges	6 574	11 472	-42,7%	-4 898
Charges d'exploitation (I)	1 010 822	1 112 093	-9,1%	-101 271
Dotations aux amortissements et provisions	2	0		
Intérêts et charges assimilés	16 843	15 405	+9,3%	1 439
Différences négatives de change	0	0		
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières.	0	0		
Charges financières (II)	16 846	15 405	+9,4%	1 441
Charges excep. sur opérations de gestion :	0	0		
- exercice courant	13	0		
- exercices antérieurs	0	0		
Charges excep. sur opérations en capital	0	0		
Dotations aux amortissements et provisions :	0	0		
- destinées à la couverture du BFR	0	0		
- pour renouvellement des immobilisations	0	0		
- pour réserve des plus-values nettes d'actif	0	0		
- sur autres provisions réglementées	0	0		
Engagements à réaliser sur ressources affectées	0	0		
Impôts	0	0		
Charges exceptionnelles (III)	13	0		
TOTAL DES CHARGES (I + II + III)	1 027 680	1 127 497	-8,9%	-99 817
EXCEDENT ou DEFICIT	130 533	4 225	+2 989,8%	126 308

comptes	CHARGES	2 020
60 - Total des achats		35 836
61 - Total des services extérieurs		300 083
62 - Total des autres services extérieurs		182 402
63 - Total des impôts et taxes		32 405
64 - Total des charges de personnel		645 524
65 - Total des autres charges de gestion courante		1 394
66 - Total des charges financières		15 116
67 - Total des charges exceptionnelles		0
68 - Total des dotations aux amortissements		55 155
TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES		1 267 913
comptes	PRODUITS	2 020
70 - Total des prestations de service		54 000
70 - Total des recettes en atténuation des dépenses		424 527
74 - Total des subventions		12 822
75 - Total des autres produits de gestion courante		776 563
76 - Total des produits financiers		0
77 - Total des produits exceptionnels		0
78 - Total reprises provisions		0
79 - Total des transferts de charge		0
TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS		1 267 913

AD	Aide à domicile	DGSC	Direction Générale de la Cohésion Sociale
ADJ	Accueil de Jour	DRJSCS	Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
AE	Action Educative	EA	Entretien d'Activité
APA	allocation personnalisée d'autonomie	EP	Entretien professionnel
ARS	Agence régionale de santé	ESA	équipe spécialisée Alzheimer
ASG	assistant de soins en gérontologie	ETP	Equivalent temps plein
ASLL	Accompagnement social lié au logement	FD	Fédération
AT	Accident travail	GIR	Groupes Iso-Ressources
ATJ	Arrêt travail lié au trajet	GMP	Gir Moyen Pondéré
CA	Conseil administration	MAIA	Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'Autonomie
CAF	Caisse d'allocations familiales	HAD	Hospitalisation à domicile
CARSAT	Caisses d'assurance retraite et de la santé au travail	MAL	Arrêt Maladie
CCAS	Centre communal d'action sociale	MAT	Arrêt Maternité
CD	Conseil départemental	MDD	Maison du département
CDD	Contrat à Durée Déterminée	MDPH	Maison Départementale du Handicap
CDDR	Contrat à Durée Déterminée renouvelé	MRP	Maladie professionnelle
CDI	Contrat à Durée Indéterminée	MSA	Mutualité sociale agricole
CESF	Conseiller-e en économie sociale et familiale	PAT	Arrêt paternité
CIAS	Centre intercommunal d'Action Sociale	PATHO	Arrêt pour cause pathologique
CLIC	Centre Local d'Information et de Coordination	PCH	Prestation de compensation du handicap
CNSA	Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie	PH	Personne handicapée
CPAM	Caisse primaire d'assurance maladie	PMI	Protection maternelle infantile
CPOM	Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens	RGPD	Règlement général sur la protection des données
CNSA	Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie	RPE	Rencontre Parents-Enfants
CPAM	Caisse primaire d'assurance maladie	RHH	Ressources humaines
CPOM	Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens	RMA	Ressources mutuelles assistance
CSE	Comité social et économique	SAAD	Service d'aide et d'accompagnement à domicile
CSI	Centre de santé infirmiers	SPEC	Sans prise en charge
CTA- PAERPA	Coordination Territoriale d'Appui au Parcours Santé des Aînés	SSIAD	Service de Soins Infirmiers à Domicile
DAA	Domicile Action Armor	TISF	Technicien(ne) de l'intervention sociale et familiale
DARES	Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques	UDAF	Union Départementale des Associations Familiales
DAT	Domicile Action Trégor	URAF	Union régionale des Associations Familiales

2019

Chiffres clés du réseau ADMR 22

1
fédération
départementale

6
associations
locales



117
bénévoles

4 527 clients

249 salariés

1 794
personnes
âgées

1 012
familles
et jeunes actifs

202
personnes
en situation
de handicap



400
personnes
malades Alzheimer
et leurs aidants

1 046
personnes
soignées

73
particuliers employeurs
(service mandataire)

26
aides-soignants

4 infirmières
coordinatrices

24 TISF



31 personnels administratifs
et agents d'entretien

8 infirmières soignantes

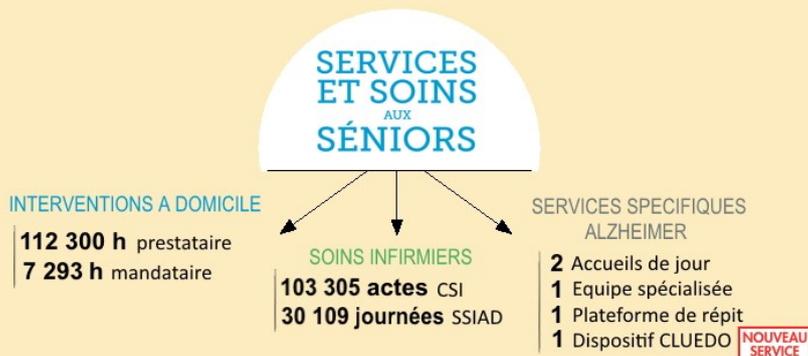
1 psychologue

2 ergothérapeutes

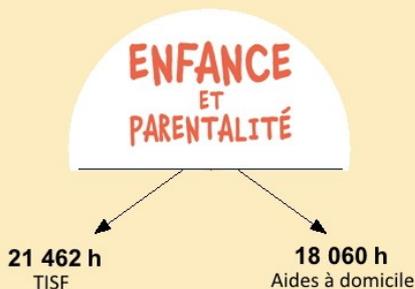
147 aides à domicile

6 aides
médico-psychologiques

187 958 heures d'intervention



- 5 Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD)
- 1 Service TISF départemental
- 3 Services de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD) - 93 places
- 1 Centre de Santé Infirmier (CSI)
- 2 Accueils de jour - 20 places
- 1 Equipe Spécialisée Alzheimer
- 1 Plateforme de répit
- 1 Dispositif CLUEDO **NOUVEAU SERVICE**
- 1 Ludothèque
- 1 Service d'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL)



pour tous, toute la vie, partout

FÉDÉRATION ADMR des CÔTES-D'ARMOR

Pour nous contacter



2 rue Claude Bernard CS 70207
22192 PLERIN Cedex



02 96 61 42 36



02 96 61 42 75

Pour nous connaître sur le
WEB



contact@admr22.org

www.admr22.org

Pour nous suivre
sur les réseaux sociaux



[@admr_22](https://twitter.com/admr_22)



pour tous, toute la vie, partout